



*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité régional de l'habitat et de l'hébergement

3 mars 2023

Ordre du jour

- 1 – Modification du règlement intérieur
- 2 – Présentation du mal-logement en Hauts-de-France
- 3 – Situation 2022 des politiques sociales du logement et de l'hébergement
- 4 – Poursuite en 2023 de la transformation du parc d'hébergement et de logement accompagné
- 5 – Aides à la pierre : bilans 2022 et programmations 2023 (parc public, plan de relance, bassin minier, parc privé)

1 – Modification du règlement intérieur du CRHH

1 – Modification du règlement intérieur du CRHH

Mise à jour nécessaire pour prendre en compte l'article 73 de la loi 3DS / L364-1 CCH :

Le CRHH est désormais co-présidé par le préfet de région et un élu local désigné au sein du collège des représentants des collectivités territoriales et de leur groupement.

Mise à jour des compétences par rapport aux Établissements Publics Fonciers, et ajustements sur le fonctionnement.

Le projet de nouveau règlement intérieur vous a été soumis sur l'espace dédié au CRHH : [espace CRHH du site de la DREAL](#).

1 – Modification du règlement intérieur du CRHH

Proposition = ajout d'une commission spécialisée « collectivités » ou « politiques territoriales »

Composition :

- les membres du bureau issus du collège représentant les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- d'autres membres du CRHH désignés selon les modalités du règlement intérieur ;
- des personnalités extérieures invitées.

Objectif : espace de discussions et d'échanges sur l'habitat et l'hébergement entre collectivités.

Réunions : minimum une fois par an.

→ Les candidatures sont à adresser jusqu'au 11 avril 2023

1 – Modification du règlement intérieur du CRHH

Avis favorable du bureau lors de la session du 17 janvier 2023.

Approbation formelle du projet de règlement intérieur par le plénier requise (R362-10 CCH).

→ Débat et décision du CRHH

2 – Les principaux enjeux du mal-logement dans les Hauts-de-France

Isabelle FOUROT

Directrice régionale Hauts-de-France
Fondation Abbé Pierre

fondation-abbe-pierre.fr

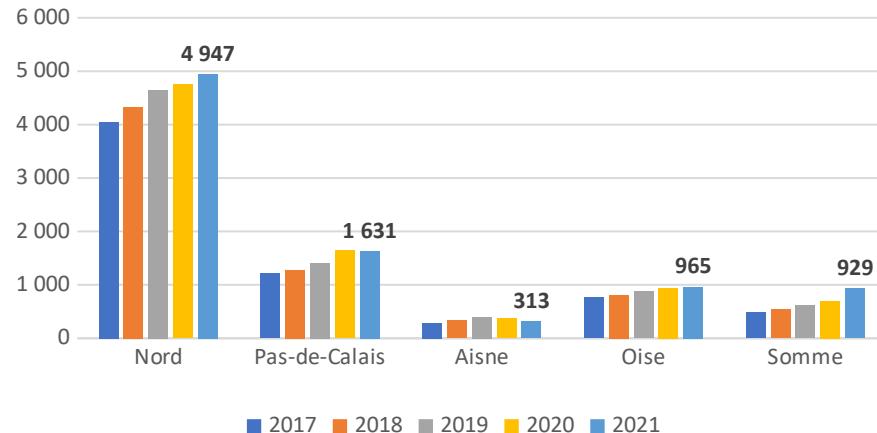
2 – La fragilisation croissante des ménages modestes

Des difficultés croissantes d'accès au logement et à l'hébergement

- Le nombre de demandeurs de logements sociaux continue d'augmenter, et parmi eux le nombre de personnes hébergées ou dépourvues de logement
- Un nombre d'inscriptions aux PDALHPD et de recours DALO à un niveau historique
- Dans les territoires les plus tendus, une fréquentation record des accueils de jour, un secteur de l'hébergement saturé, des demandes d'urgence très peu satisfaites

ÉVOLUTION DES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL DES PERSONNES SANS ABRI ET HÉBERGÉES

(Source : SNE 2017 à 2021)

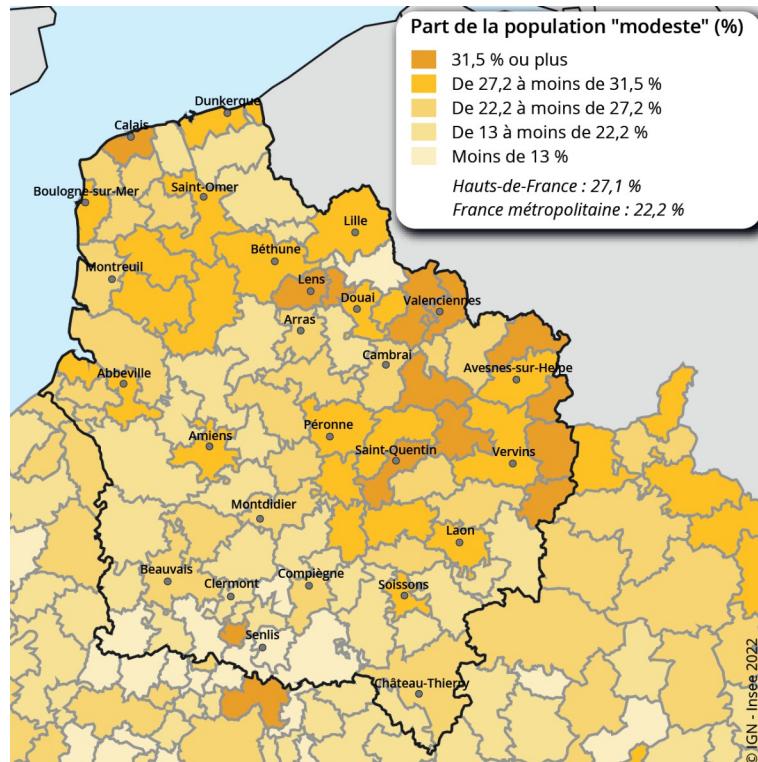


2 – La fragilisation croissante des ménages modestes

Une fragilisation des ménages liée notamment à la crise énergétique

La crise énergétique touche plus fortement encore les habitants des Hauts-de-France.

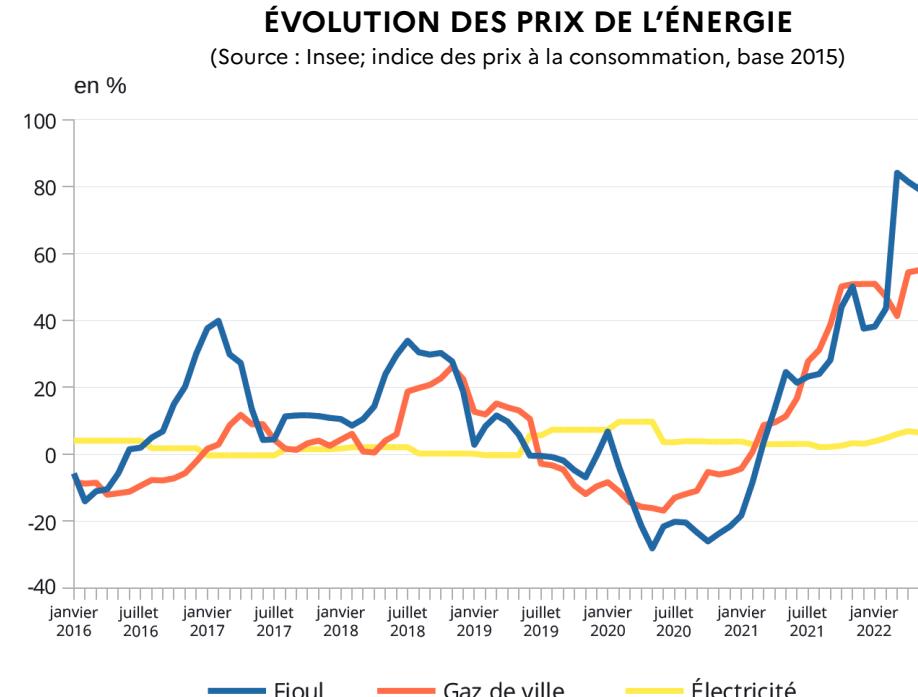
- 27,1 % de personnes modestes (5 points de plus que la moyenne nationale)
- Une vulnérabilité énergétique déjà plus forte avant la crise énergétique (niveau de revenus, état des logements, climat)



2 – La fragilisation croissante des ménages modestes

Une fragilisation des ménages liée notamment à la crise énergétique

- Près de la moitié des logements de la région sont chauffés au gaz (contre 30 % en province), 60 % dans le Nord et plus des 2/3 dans le bassin minier
- Des trajets domicile-travail plus longs



2 – La fragilisation croissante des ménages modestes

Une fragilisation des ménages liée notamment à la crise énergétique

Un coût global du logement en décrochage avec les revenus des ménages

- Le logement, premier poste de dépenses
- Un taux d'effort élevé, en particulier pour les ménages modestes dans le parc locatif privé

Des premiers indicateurs très préoccupants

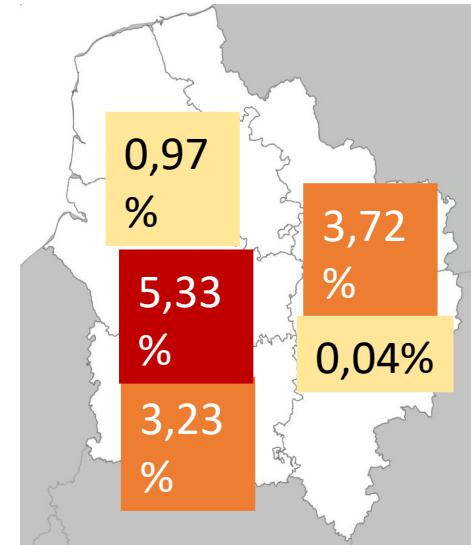
- Une hausse des impayés dans le parc social
- Des sollicitations en hausse des fonds solidarité logement (FSL)
- Un nombre de dossiers de surendettement quasiment au même niveau que l'Île de France (15 000 dossiers recevables), dont la moitié comprend des dettes de loyer
- Une augmentation des demandes et octrois de concours de la force publique pour les expulsions locatives

2 – Des réponses insuffisantes pour satisfaire les besoins

Une progression lente de l'offre accessible et de qualité

- Une croissance de seulement **3 000 logements sociaux par an** depuis 5 ans (mises en service, ventes, démolitions), soit un taux de croissance deux fois plus faible qu'à l'échelle nationale
- 22 % encore de logements sociaux en étiquette E, F ou G (90 000 logements)
- Le développement insuffisant du logement accompagné

TAUX DE CROISSANCE DU PARC SOCIAL
PAR DÉPARTEMENT 2018 - 2022



(Source : RPLS, 2022)

2 – Des réponses insuffisantes pour satisfaire les besoins

Un effort à intensifier sur les attributions de logement social

Un nombre de relogements PDALHPD - DALO proche des objectifs ou obligations mais...

- des délais de relogement qui s'allongent dans certains départements
- des attributions au 1^{er} quartile de revenus bien en-deçà de la demande
- un taux d'acceptation DALO encore très variable selon les départements

Une dynamique positive d'amélioration de l'habitat privé, mais des difficultés à accompagner les projets les plus complexes

Une intensification du nombre de ménages accompagnés pour un projet de travaux

- des résultats probants des opérations d'amélioration de l'habitat conduites par les collectivités
- des projets qui restent encore insuffisamment tournés vers des rénovations globales
- les sorties d'habitat indigne, le parent pauvre de l'accompagnement à l'amélioration, malgré des expériences locales inspirantes (Réseau Eco Habitat par exemple)

2 – Quelques enjeux pour les Hauts-de-France

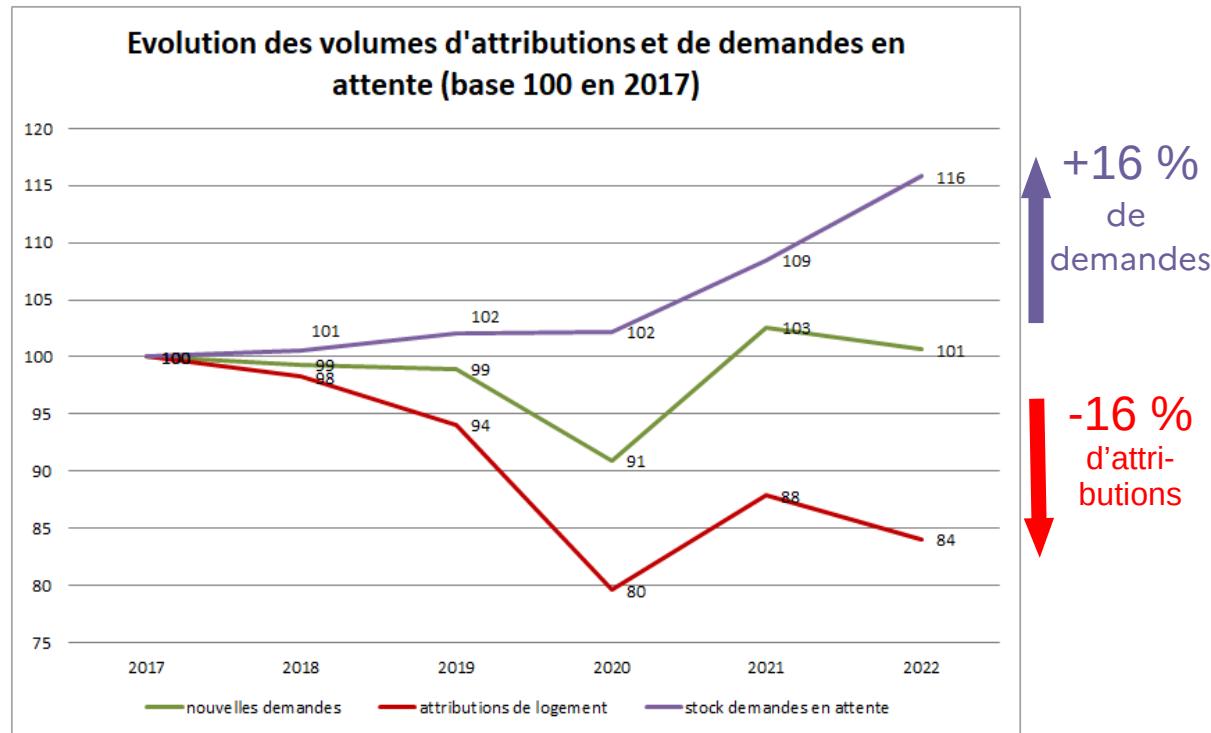
- **Poursuivre et intensifier la mise en œuvre locale du Logement d'abord dans tous les territoires**
- **Intensifier l'accès au logement social pour les ménages à plus faibles ressources et/ou en situation de mal-logement**
- **Accompagner les bailleurs sociaux dans le développement et l'amélioration des logements sociaux et soutenir les acteurs du logement accompagné, avec entre autres des politiques foncières actives**
- **Mobiliser plus fortement l'habitat privé à vocation sociale**
- **Mobiliser tous les moyens nécessaires pour prévenir et éviter les expulsions locatives**
- **Développer les initiatives de lutte contre la précarité énergétique et l'accompagnement des ménages en habitat indigne**



3 – Situation 2022 des politiques sociales du logement et de l'hébergement (DREAL et DREETS)

3.1 – 2017-2022 : Ménages en attente d'un logement social

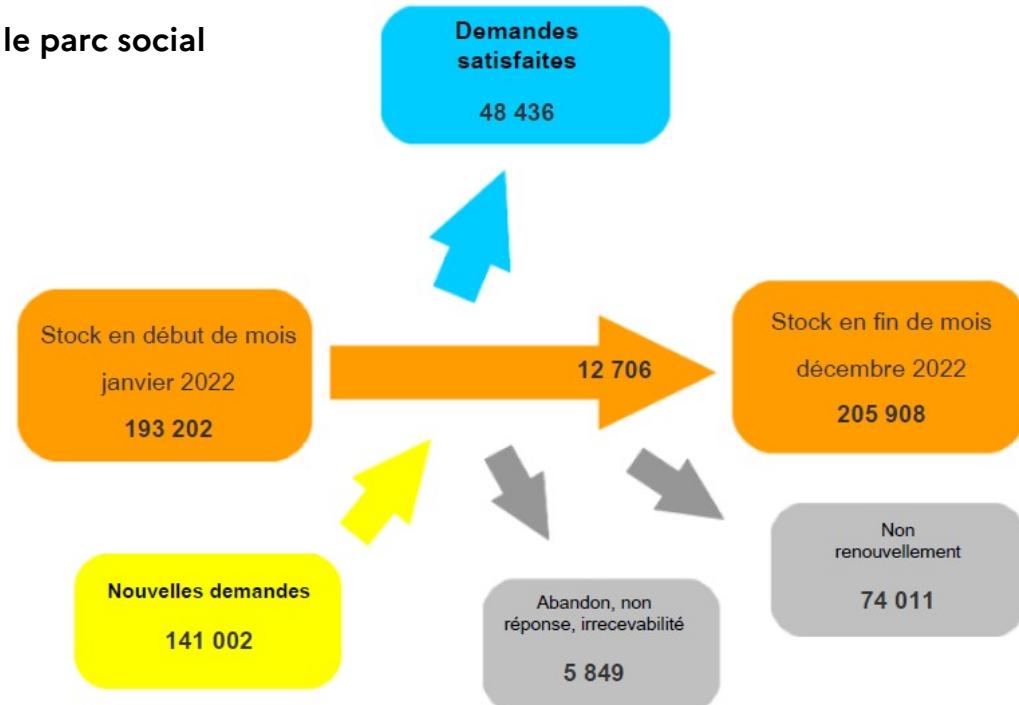
- **Un stock de demandeurs au 31 décembre 2022 qui augmente de 7 % par rapport à l'an dernier pour atteindre 205 900**
- **2 années consécutives de forte hausse**
- **Conséquence de la baisse régulière des attributions (-3,5 % en moyenne chaque année depuis 2018)**
- **Un volume de création de nouvelles demandes qui diminue et tend vers les valeurs d'avant crise sanitaire**



3.1 – Attributions de logements sociaux en 2022

Une tension de plus en plus forte à l'entrée dans le parc social

- Le stock dépasse les 200 000 ménages en attente fin 2022 suite à 2 années consécutives de forte hausse
- Avec 48 436 attributions, la baisse régulière se poursuit au rythme moyen de - 3,5 % par an
- En conséquence, des délais qui s'allongent surtout pour les mutations : délai moyen de 11 mois pour entrer dans le parc social et de 17 mois pour avoir une mutation
- Près de la moitié des demandeurs sont des personnes seules (45 %) alors que les T1/T2 représentent 29 % des logements attribués.



3.1 – Ménages prioritaires (DALO et PDALHPD)

- 10 260 attributions aux ménages prioritaires en 2022
- En baisse par rapport à 2021 : - 1,7 %
- Atteinte de 89 % des objectifs fixés aux bailleurs (85 % en 2021) dans un contexte de baisse régionale des objectifs par rapport à 2021 (- 5 %)
 - Des attributions aux ménages prioritaires qui baissent pour la 1^{re} fois depuis 2017 (hors crise sanitaire de 2020)
 - Des besoins croissants, tout particulièrement dans le Nord
- 35 % des logements attribués aux ménages prioritaires sont en QPV (29 % en moyenne tous publics)
- Le stock de demandeurs prioritaires **augmente fortement pour la troisième année consécutive** pour atteindre 8 377 ménages en attente au 1^{er} janvier 2023 (+ 7 % / 2022)

Région / Département	OBJECTIFS		ATTRIBUTIONS 2022	
	Objectifs fixés aux bailleurs en 2022 (conventions de réservation)	Attributions réalisées aux ménages prioritaires en 2022	Taux de réalisation de l'objectif fixé	Poids du contingent préf. dans les attrib. Totales
Aisne	1 343	1 454	108 %	30 %
Nord	4 804	3 801	79 %	18 %
Oise	1 245	1 068	86 %	19 %
Pas-de-Calais	3 162	2 783	88 %	21 %
Somme	1 034	1 154	112 %	31 %
Total Hdf	11 588	10 260	89 %	21 %

EVOLUTION DU STOCK	
Nb de ménages prioritaires en attente de logt au 31 décembre 2022	Evolution entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2022
519	7%
3 709	17%
919	-13%
2 182	1%
1 048	12%
8 377	7%

3.1 – Plan logement d'abord

Attributions aux sortants d'hébergement

Objectif régional pour 2022 : 2 100 attributions

Bilan : 1 830 ménages relogés, soit :

- **87 % de l'objectif**
- **Une baisse de 9 % des attributions** par rapport à 2021
- Baisse deux fois plus importante que la baisse des attributions globales (- 4,3 %)

Attributions aux ménages sans-abri

Objectif régional pour 2022 : 1 150 attributions

Bilan : 1 121 attributions soit **97 % de l'objectif**
(même volume d'attributions qu'en 2021 mais objectif en hausse de 10%)

Région / Département	OBJECTIF	ATTRIBUTIONS			STOCK
	Objectif 2022 de sortie d'hébergement généraliste (HG)	Attributions réalisées aux ménages en sortie d'hgt en 2022	Taux de réalisation de l'objectif	Poids des sortants d'hébergement dans les attributions totales	Nb de ménages hébergés en attente de logt au 1er janvier 2023
Aisne	130	143	110%	3%	292
Nord	1 020	670	66%	3%	2 466
Oise	235	249	106%	4%	672
Pas-de-Calais	502	436	87%	3%	987
Somme	213	332	156%	9%	783
Total HdF	2 100	1 830	87%	4%	5 200

3.1 – Attributions aux ménages les plus pauvres (< au premier quartile de ressources)

Loi égalité citoyenneté (LEC) – Objectifs de mixité :

En QPV : 76 % des attributions aux ménages au-dessus du 1^{er} quartile. Tous les EPCI respectent l'obligation des 50 %.

Hors QPV : 17,6 % des attributions hors QPV ont bénéficié aux ménages sous le seuil du 1^{er} quartile de ressources :

- résultat en légère progression (+ 0,8 point par rapport à 2021)
- néanmoins inférieur à l'objectif de 25 % fixé par la LEC, mais légèrement supérieur à la moyenne nationale (17,4 %)

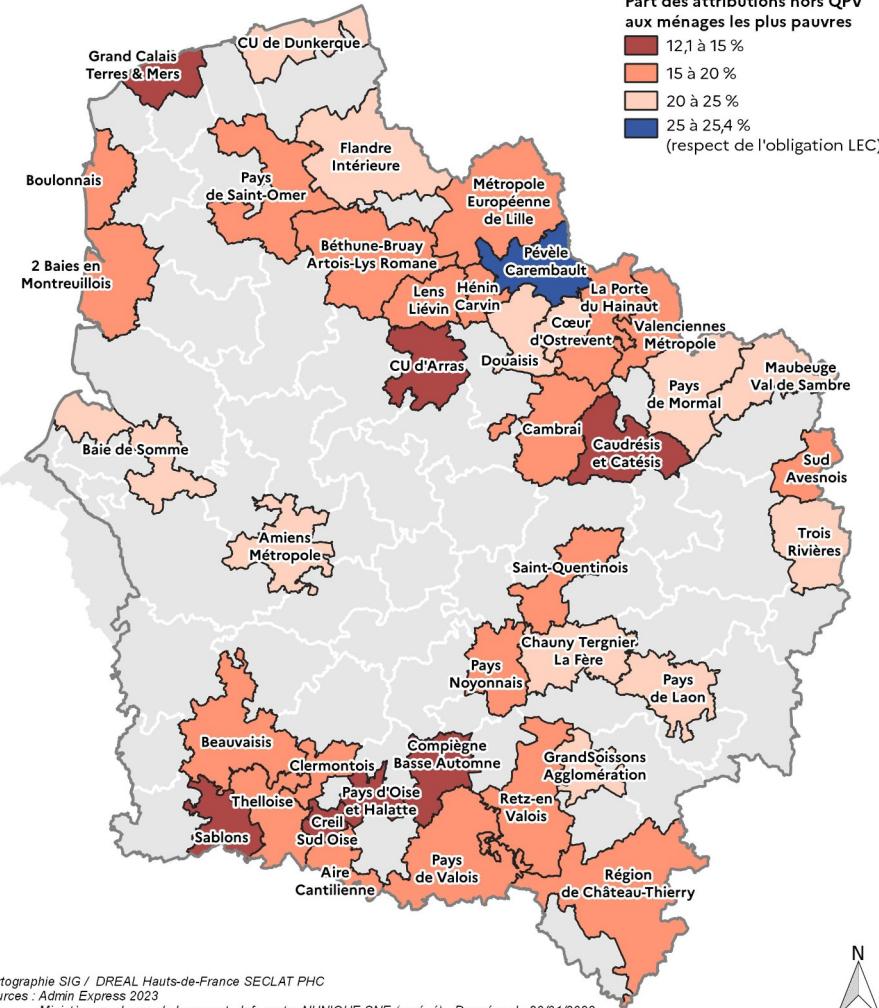
Part des attributions hors QPV ayant bénéficié aux ménages du 1^{er} quartile ou ANRU



3.1 – Attributions aux ménages les plus pauvres

Des résultats très hétérogènes selon les EPCI :

- de 12 % à 25 % des attributions hors QPV aux ménages du 1^{er} quartile (entre 10 % et 28 % l'an dernier)
- un seul EPCI atteignant l'objectif de 25 % fixé par la LEC
- 12 EPCI entre 20 % et 25 %
- une majorité d'EPCI dans une dynamique de progression (60 %)

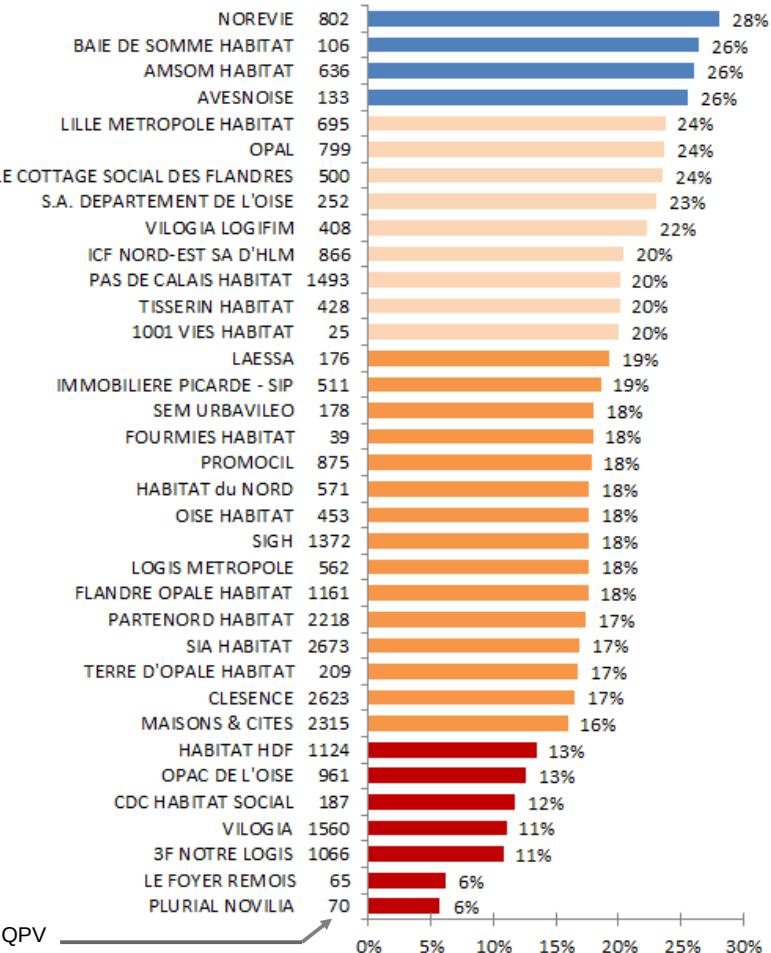


3.1 – Attributions aux ménages les plus pauvres

Des résultats très hétérogènes également selon les bailleurs :

- de 6 % à 28 % des attributions hors QPV aux ménages du 1^{er} quartile (moyenne indicative, l'objectif de 25 % doit être respecté à l'échelle de chacun des EPCI concernés)
- 4 bailleurs avec un résultat régional > 25 %
- 9 bailleurs entre 20 et 25 %
- 7 bailleurs < 16 %
- la moitié des bailleurs dans une dynamique de progression par rapport à l'an dernier

Part d'attributions hors QPV ayant bénéficié aux ménages les plus pauvres en 2022



3.1 – Perspectives 2023



Passage à la gestion en flux de tous les contingents :

Le bailleur, qui disposera ainsi d'une vision d'ensemble des différents réservataires, devra orienter chaque logement libéré vers le réservataire qui lui paraît le plus adapté.

Les conventions de réservation existantes doivent être mises en conformité pour le 23 novembre 2023.



Cotation de la demande de logement social :

Les EPCI mettant en œuvre la réforme des attributions doivent obligatoirement se doter d'un système de cotation de la demande d'ici la fin de l'année. Dans le cadre de leur plan partenarial de gestion de la demande (PPG DID), il leur faut ainsi définir des critères et y associer une pondération. Le demandeur sera informé du positionnement de sa demande et du délai moyen d'attente.

Actuellement, six des 40 EPCI concernés en Hauts-de-France ont un système de cotation actif dans le système national d'enregistrement (SNE) des demandes de logement social.

3.2 – Situation 2022 des politiques sociales du logement et de l'hébergement (DREETS)

Faits marquants de l'année 2022

235,4 M € engagés et consommés dont :

- prévention des exclusions : 3 M €
- veille sociale : 25,1 M €
- hébergement hors CHRS : 72,1 M €
- CHRS : 87,7 M €
- logement adapté : 46,1 M €
- conduite et animation des politiques d'hébergement et de logement : 1,4 M €

Parmi ces crédits, 1,8 M € ont été consacrés aux Ukrainiens déplacés.

3.2 – Bilan de l'exercice 2022

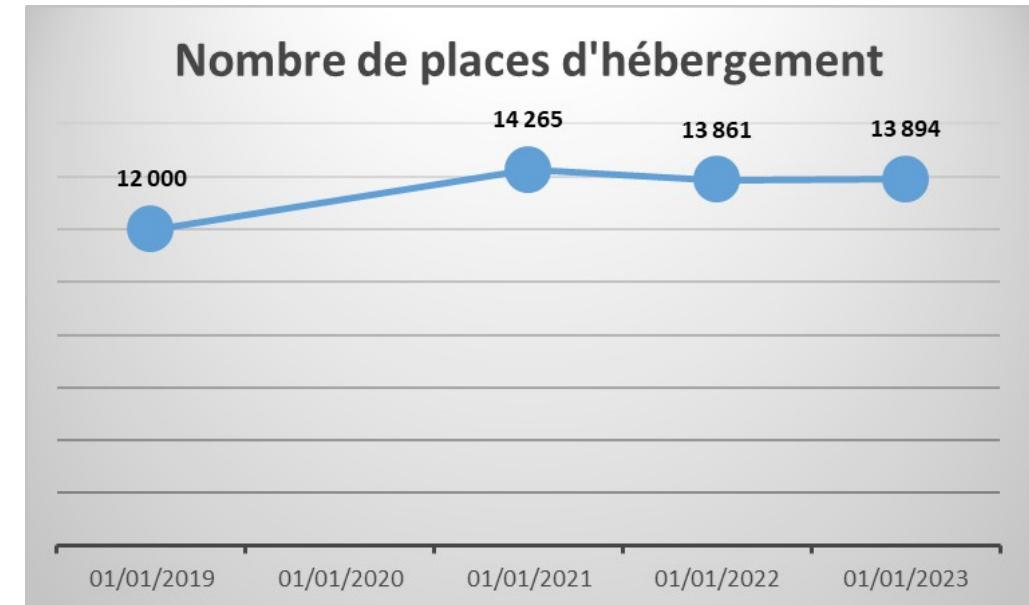
Moratoire : stabilisation du nombre de places d'hébergement

4,6 M de nuitées en 2022 – jusqu'à 500 places supplémentaires en cas de vigilance météo

Dispositifs généraux : mobilisation de nombreuses places durant la crise sanitaire, dont certaines fermées en 2021 et 2022.

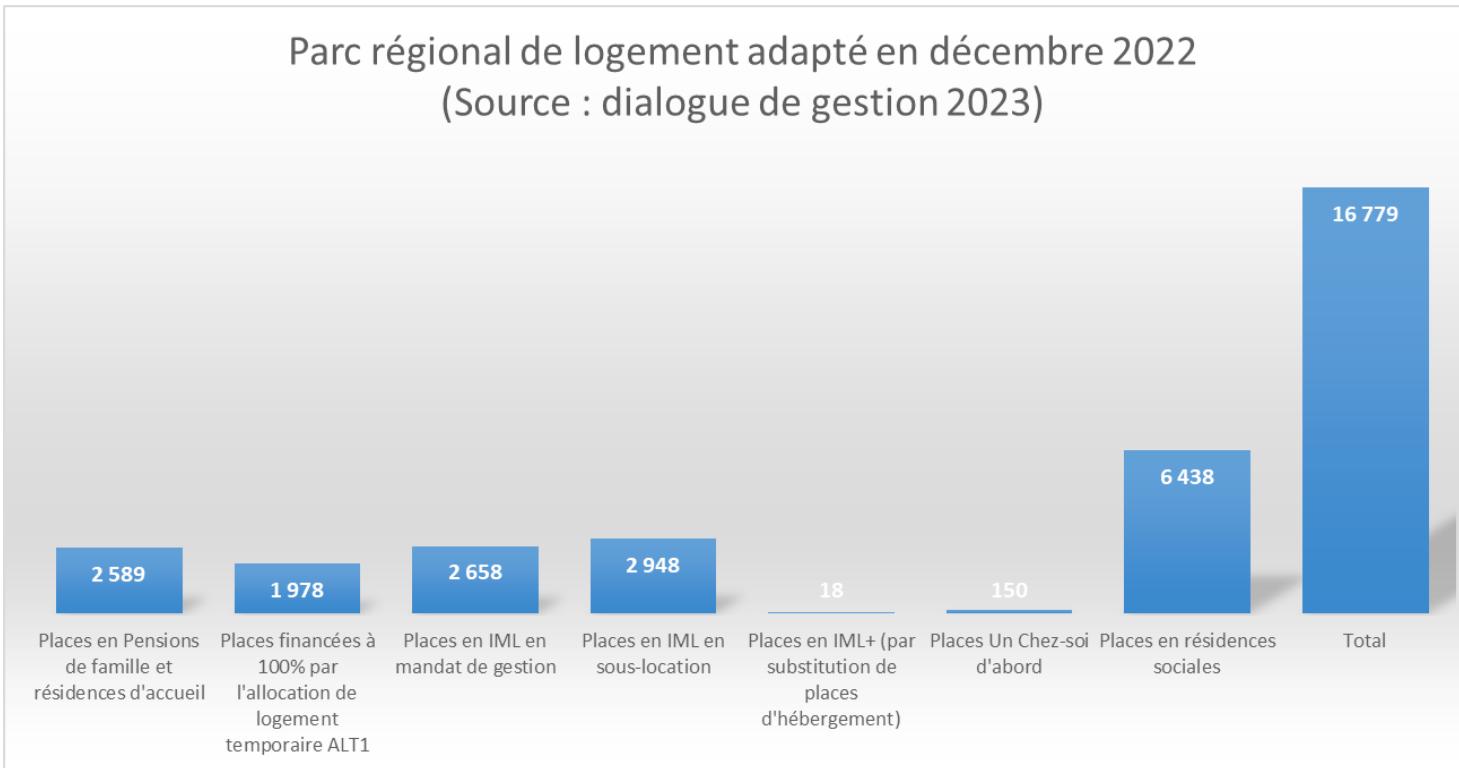
Création de places destinées aux publics les plus en difficulté :

- 621 places pour les femmes victimes de violence.
- 100 places pour personnes en situation de grande marginalité.



3.2 – Bilan de l'exercice 2022

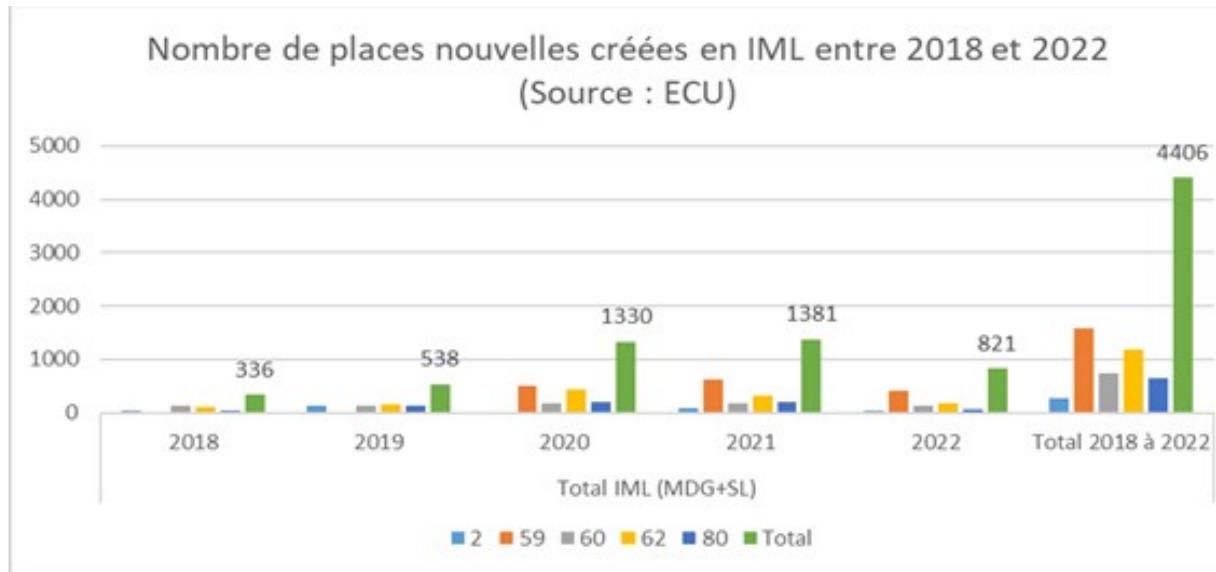
Parc régional de logement adapté en décembre 2022
(Source : dialogue de gestion 2023)



3.2 – Bilan de l'exercice 2022

Bilan du plan logement d'abord précédent 2017-2023 – création de 4 406 places d'intermédiation locative, soit un taux de réalisation de 94 %

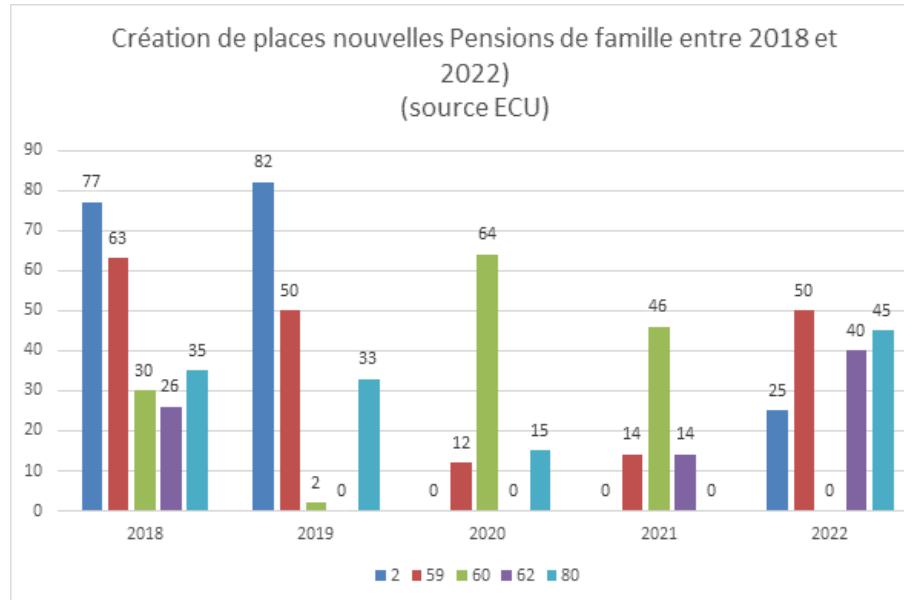
Pour mémoire : objectif 2017-2023 : 4 668 places



3.2 – Bilan de l'exercice 2022

Bilan du plan logement d'abord précédent 2017-2023 – création de 723 places de pensions de famille soit un taux de réalisation de 63 %

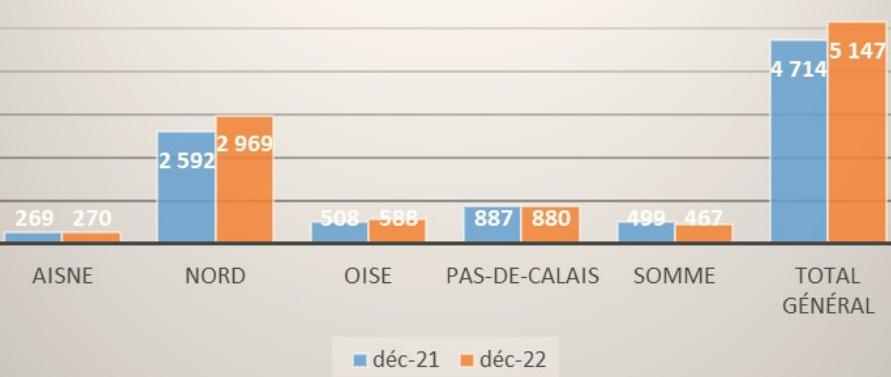
Pour mémoire : objectif 2017-2023 : 1 152 places dont 384 places de résidences accueil



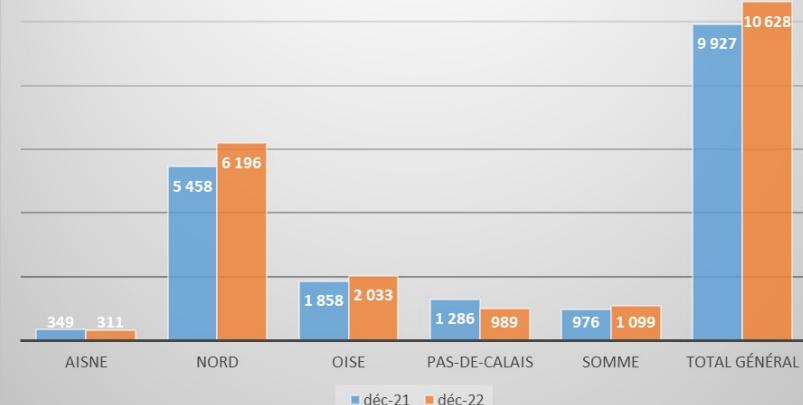
3.2 – Bilan de l'exercice 2022

Faits marquants de l'année 2022 – demandes adressées au SIAO (source SI SIAO)

Nombre de personnes en demande en décembre 2021 et décembre 2022



Nombre de demandes en décembre 2021 et décembre 2022



3.2 – Bilan de l'exercice 2022

Faits marquants de l'année 2022

Une mesure de revalorisation salariale des personnels en charge de l'accompagnement des personnes

Mise en œuvre de la revalorisation salariale dite Ségur :

- 10,6 M € en 2022 (mesure mise en œuvre sur 9 mois) soit 4,5 % du BOP régional et 15,2 M € en 2023
- 2 900 salariés concernés dans la région

3.2 – Bilan de l'exercice 2022

Faits marquants de l'année 2022

Recherche action sur la transformation du parc :

- Mobilisation de l'ensemble des acteurs autour d'une thématique commune
- 9 groupes de travail portés par différents partenaires et la DREETS qui ont formulé des propositions sur :
 - l'accès à la santé ;
 - les modèles économiques des pensions de famille et des résidences sociales ;
 - le développement de l'intermédiation locative ;
 - les enseignements à tirer des mesures prises dans le cadre des territoires AMI.

3.2 – Bilan de l'exercice 2022

Faits marquants de l'année 2022 – Exemples de propositions concrètes

Intermédiation locative :

- Permettre la réalisation des besoins d'accompagnement de la personne sur plusieurs mois
- Former à la gestion locative

Santé :

- Création d'équipes de répit de proximité

Territoires logement d'abord :

- Développer les formules nouvelles (habitat inclusif, colocation...)
- Développer les dispositifs de solvabilisation des publics jeunes

3.2 – Bilan de l'exercice 2022

Faits marquants de l'année 2022

Mise en place d'une réserve régionale pour favoriser la transformation (1 M €).

Ont été financés en 2022, dans le Nord, le Pas-de-Calais et l'Aisne :

- une pension de famille pour familles de 30 places ;
- un SAS ouverts de nuit et des tiny houses destinés aux grands marginaux pour 14 places au total ;
- des équipes mobiles pour les hôtels d'une part et pour l'accompagnement sanitaire des plus précaires d'autre part ;
- un projet pour grands marginaux de 5 places incluant un accompagnement en addictologie.

4 – Poursuite en 2023 de la transformation du parc d'hébergement et de logement accompagné (DREETS)

4 – Orientations 2023

Orientations nationales :

- Budget contraint particulièrement sur l'hébergement
- Plan logement d'abord 2

Poursuite ciblée de la recherche action sur les thématiques suivantes :

- Pensions de famille – résidences accueil
- Résidences sociales
- CPOM
- SIAO
- Modèles de gestion et questions immobilières propres aux structures d'hébergement
- Attractivité des métiers

La question de la santé sera traitée de manière transversale.

4 – Orientations 2023 – Plan logement d'abord

Cibles régionales dans le cadre du futur plan logement d'abord :

- IML : 4 000 places à l'horizon 2027, soit un objectif annuel de 800 places ou un équivalent de 320 logements par an
- pensions de famille : 910 places à l'horizon 2027, soit un objectif annuel de 182 places ou un équivalent de 7 pensions de familles à ouvrir par an

Axes de travail dans le cadre du futur plan logement d'abord :

Deux axes principaux en 2023 :

- résidences sociales
- pensions de famille

4 – Orientations 2023 – Pensions de famille

ÉTAT DES LIEUX

- total places ouvertes au 31/12/2022 : 2 589
- plan LDA 2023-2027 : cible de 910 places soit 183 / an correspondant à 7 pensions de famille de 25 places / an
- un public qui évolue : élargissement de la tranche d'âge → plus jeune mais aussi plus âgée

4 – Orientations 2023 – Pensions de famille

COMMENT PARVENIR À CONCRÉTISER LES PROJETS ?

- lancement d'un AMI pour le repérage du foncier ou bâti disponible ;
- information et sensibilisation des élus et services des agglos et des villes au dispositif pension de famille ou résidence accueil (webinaires, journées portes ouvertes, semaine des pensions de famille...) ;
- étudier la possibilité de projets mixtes résidence sociale – pension de famille, par exemple ;
- expérimenter différentes formes de pensions de famille (ex. pour jeunes issus de l'ASE, pour famille)...

4 – Orientations 2023 – Pensions de famille

RETOUR SUR L'AMI REPÉRAGE DU FONCIER

Au 31/12/22 : 55 dossiers, 44 propositions d'implantation dont 10 fonciers publics

Recevabilité des dossiers :

	Nbre de dossiers déposés	Nbre d'implantations proposées	dont "à poursuivre"	dont "en attente d'info"
Nord	27	19	4	7
Pas de Calais	22	19	10	3
Oise	2	2	1	1
Somme	4	4	3	1
Total	55	44	18	12

PROCHAINE ÉTAPES

- notification
- information et sensibilisation des élus concernés

4 – Orientations 2023 – Résidences sociales

- Un taux d'équipement régional faible : 1,03 places en Hauts-de-France et 2,13 en France métropolitaine (31/12/20).
- Une évolution des publics accueillis : plus grande fragilité sociale (20 % très autonomes, et 50 % relativement autonomes).
- Une diversification des partenariats : insertion-alternance-entreprises.
- Des besoins identifiés par les missions locales : en 2022, 11 174 jeunes accompagnés par les missions locales étaient sans solution de logement, soit 9 % des jeunes accompagnés.
- Parcours IAE : 87 % des professionnels de l'IAE ont fait remonter des difficultés liées au logement pour les personnes qu'elles accompagnent.

La résidence sociale répond aux besoins et aux principes du Logement d'abord mais son modèle économique est fragile, et n'a pas évolué

➔ Expérimentation sur une partie du parc d'une échelle de tarifs

4 – Orientations 2023 – Attractivité des métiers

Améliorer l'attractivité des métiers du social avec les têtes de réseau hébergement-logement, et les centres de formation en travail social :

- dans un secteur de concurrence avec le secteur médico-social qui bénéficie de mesures spécifiques (plan grand âge et autonomie, engagement pour le développement des emplois et compétences) ;
- dans un secteur en évolution, exposé à des changements de pratiques professionnelles (virage domiciliaire, travail pair par ex.) ;
- avec l'évolution des attentes des jeunes.

Deux axes de travail proposés :

- le recrutement ;
- la qualité de vie au travail pour fidéliser les professionnels.

5 – Aides à la pierre : bilans 2022 et programmations 2023

- 1) Parc public (DREAL)
- 2) Plan de relance : gens du voyage et réhabilitation des logements locatifs sociaux (DREAL)
- 3) Bassin minier (Mission bassin minier)
- 4) Parc privé (DREAL)
- 5) Bilan AREL et ERBM (Conseil régional)
- 6) Bilan 2022 financements personnes morales (Action logement services)
- 7) Mesures d'accompagnement du secteur HLM (Banque des territoires)

5.1 – Bilan 2022 des agréments délivrés pour la production de logements locatifs sociaux

Source : Infocentre SISAL – Extraction du 16/01/2023

Région	PLAI	PLUS	PLS	TOTAL LLS	Total LLS obj 2022	Taux de réalisation
Ile-de-France	6 602	6 537	9 033	22 172	31 377	70,66%
Auvergne-Rhône-Alpes	3 685	4 952	2 522	11 159	14 165	78,78%
Occitanie	3 198	4 510	2 667	10 375	13 341	77,77%
Hauts-de-France	2 756	4 390	2 266	9 412	11 296	83,32%
Nouvelle-Aquitaine	3 043	4 115	1 883	9 041	11 443	79,01%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 829	3 315	2 210	8 354	12 285	68,00%
Pays de la Loire	2 061	2 635	1 672	6 368	8 497	74,94%
Grand Est	2 269	2 186	1 488	5 943	6 801	87,38%
Bretagne	1 672	2 164	898	4 734	6 420	73,74%
Normandie	911	1 445	736	3 092	3 068	100,78%
Centre-Val de Loire	974	964	724	2 662	2 815	94,56%
Bourgogne-Franche-Comté	498	982	691	2 171	2 971	73,07%
Corse	181	233	38	452	521	86,76%
Somme :	30 679	38 428	26 828	95 935	125 000	76,75%

Au niveau national :

95 935 logements agréés au 15 janvier 2023, soit **77 % de l'objectif 2022 (125 000 LLS)**

Région Hauts-de-France :

9 412 logements agréés soit

- 83 % de l'objectif FNAp 2022** (objectif de 11 296 LLS)
- 94,6 % des perspectives CRHH**

4^e région en nombre d'agréments
5^e région en taux de réalisation

5.1 – Bilan 2022 des agréments délivrés pour la production de logements locatifs sociaux

Dépt	PLAI			PLUS			PLS			TOTAL LLS		
	2021	2022	Evol.	2021	2022	Evol.	2021	2022	Evol.	2021	2022	Evol.
02	154	169	+10 %	157	393	+150 %	148	233	+57 %	459	795	+73 %
59	1205	1297	+8 %	1826	1928	+6 %	1318	865	-34 %	4349	4090	-6 %
60	371	344	-7 %	337	407	+21 %	382	463	+21 %	1090	1214	+11 %
62	603	772	+28 %	1156	1335	+15 %	578	484	-16 %	2337	2591	+11 %
80	143	174	+22 %	227	327	+44 %	43	221	+414 %	413	722	+75 %
HDF	2476	2756	+11 %	3703	4390	+19 %	2469	2266	-8 %	8648	9412	+9 %

Augmentation de 9 % des opérations agréées entre 2021 et 2022

Évolution par produit : PLAI : augmentation en volume, stabilité en part

PLUS : augmentation en volume et en part

PLS : diminution en volume et en part

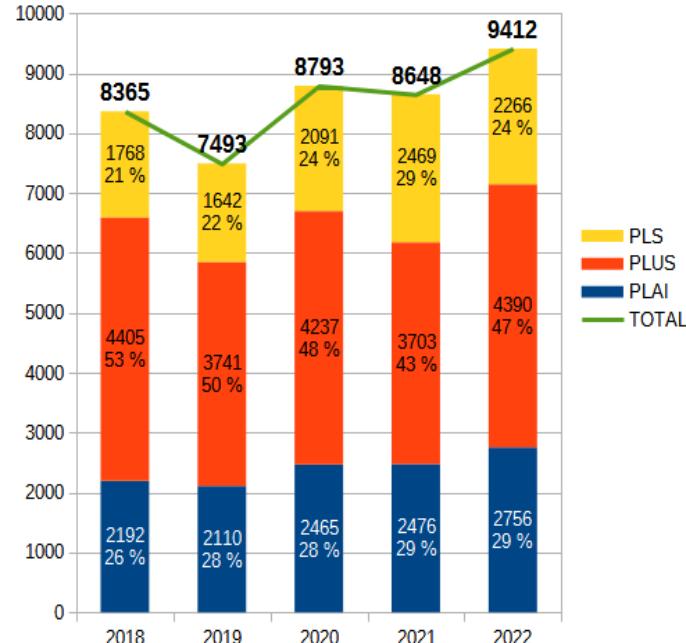
En 2022, les opérations agréées ont augmenté dans 4 départements sur 5 :

+ 70 % pour l'Aisne et la Somme

+ 11 % pour l'Oise et le Pas-de-Calais

- 6 % pour le Nord

Evolution de la production LLS
en région Hauts-de-France - Période 2018-2022



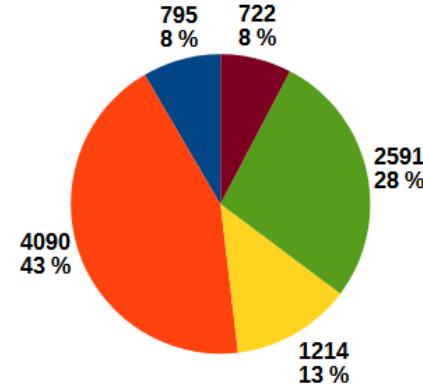
5.1 – Bilan 2022 des agréments délivrés pour la production de logements locatifs sociaux

Source : Infocentre SISAL
Extraction du 16/01/2023

Département	Territoire de gestion	BILAN LLS 2022			
		Agréments délivrés		Obj. FNAP 2022	
		Nb	%	Nb	%
AISNE	CA Saint-Quentinois	154	117	132 %	154 100 %
	CA Soissonnais	152	174	87 %	166 92 %
	HD Aisne	489	332	147 %	368 133 %
02	SOUS-TOTAL AISNE	795	623	128 %	688 116 %
NORD	CA Douaisis	372	375	99 %	372 100 %
	CU Dunkerque	215	394	55 %	344 63 %
	Métropole Européenne de Lille	1653	2426	68 %	1612 103 %
	CA Maubeuge Val de Sambre	368	367	100 %	346 106 %
	CA Valenciennes Métropole	275	357	77 %	292 94 %
	CA Porte du Hainaut	365	333	110 %	387 94 %
	HD Nord	842	1136	74 %	904 93 %
59	SOUS-TOTAL NORD	4090	5388	76 %	4257 96 %
OISE	CA Beauvaisis	265	169	157 %	328 81 %
	CA Région de Compiègne	67	103	65 %	67 100 %
	HD Oise	882	1030	86 %	1000 88 %
60	SOUS-TOTAL OISE	1214	1302	93 %	1395 87 %
PAS DE CALAIS	CU Arras	395	491	80 %	414 95 %
	CA Béthune-Bruay	477	433	110 %	474 101 %
	CA Boulonnais	222	213	104 %	222 100 %
	CA Lens-Liévin	558	579	96 %	678 82 %
	HD Pas de Calais	939	1343	70 %	1032 91 %
62	SOUS-TOTAL PDC	2591	3059	85 %	2820 92 %
SOMME	CA Amiens Métropole	216	410	53 %	224 96 %
	HD Somme	506	514	98 %	567 89 %
80	SOUS-TOTAL SOMME	722	924	78 %	791 91 %
REGION HAUTS-DE-France		9412	11296	83 %	9951 95 %

EVOLUTION 2021-2022	
Agréments délivrés 2021	Evolution
66	+133 %
18	+744 %
375	+30 %
459	+73 %
176	+111 %
409	-47 %
2113	-22 %
390	-6 %
293	-6 %
244	+50 %
724	+16 %
4349	-6 %
72	+268 %
120	-44 %
898	-2 %
1090	+11 %
387	+2 %
138	+246 %
135	+64 %
540	+3 %
1137	-17 %
2337	+11 %
110	+96 %
303	+67 %
413	+75 %
8648	+9 %

Répartition des agréments LLS 2022



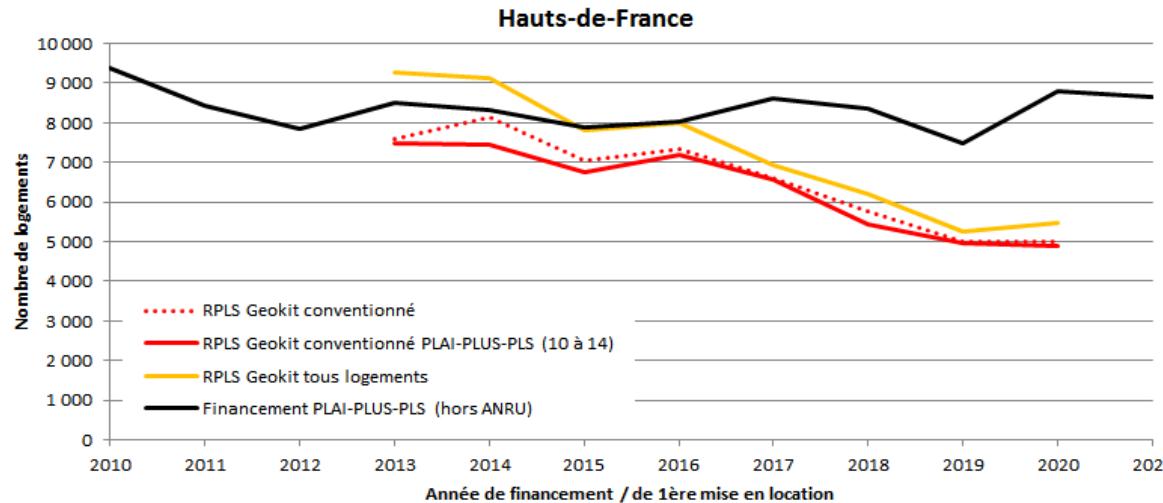
Les territoires du Nord portent 43 % des agréments en région.

La situation diffère à l'échelle des territoires :

13 territoires progressent en 2022, dont 5 affichent une progression supérieure à 100 % et 4 entre 50 et 100 %.

7 territoires sont en retrait par rapport à 2021, dont 4 affichent une baisse supérieure à 10 %.

5.1 – Constat d'un important décalage entre les agréments et les livraisons de LLS



- « Taux de chute » entre les agréments et les livraisons de 13 % sur la période 2012-2018 (moyenne nationale de 10 %) ;
- réflexion en cours sur l'analyse des causes ;
- des enseignements à partager collégialement.

5.1 – Bilan 2022 des agréments délivrés pour la production de logements sociaux – Focus acquisition-amélioration

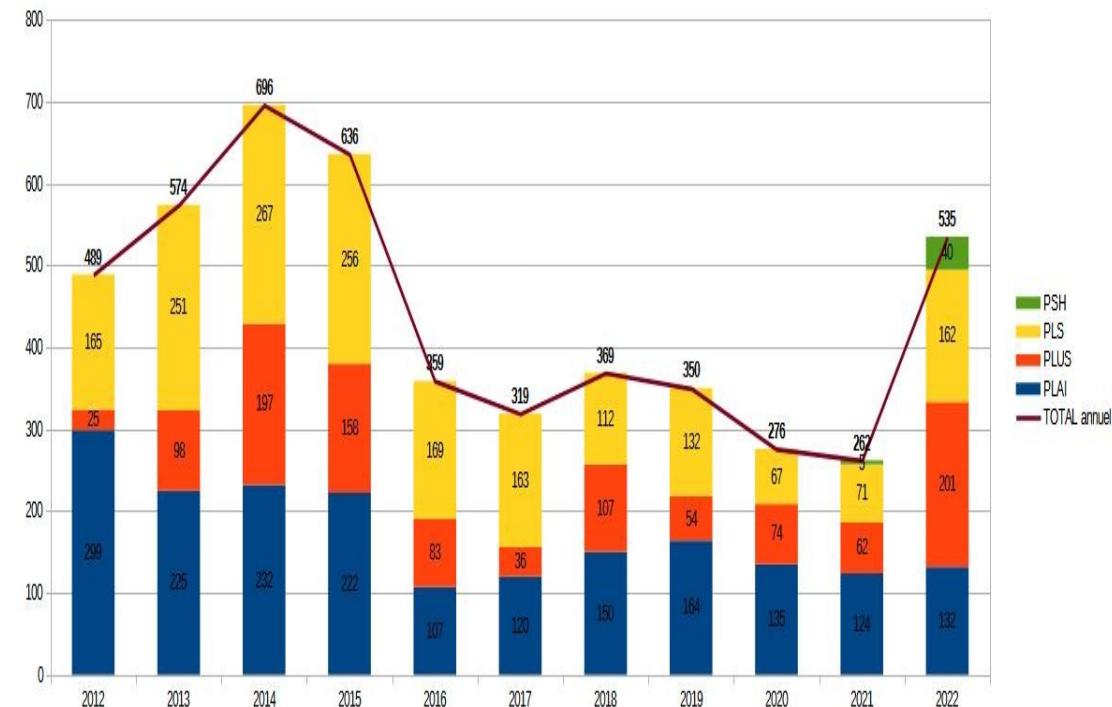
Logements financés en acquisition-amélioration Année 2022

Dépt	PLAI + PSH	PLUS	PLS	TOTAL LLS
02	38	65	0	103
59	65	75	21	161
60	3	9	17	29
62	54	25	7	86
80	12	27	117	156
HDF	172	201	162	535

Total des projets : 535 logements en acquisition-amélioration agréés en 2022, contre 262 en 2021
→ doublement des intentions après plusieurs années de baisse

Logements bonifiés : 296 logements en PLAI ou PLUS bénéficiaires du bonus ou du superbonus, contre 125 en 2021

Enveloppe dédiée : 2,8 M € contre 1,25 M € en 2021



5.1 – Parc social : programmation 2023 / Cadrage national pour les Hauts-de-France

	2023	Évolution
Objectif PLAI	3 031	-13%
Sous-objectif PLAI adaptés	322	+6%
dont PLAI-A en logement ordinaire	216	-22%
dont PLAI-A en PF ou résidence sociale	106	+324%
Sous-objectif Pensions de famille ou résidences accueil	88	-5%
Objectif PLUS	4 829	+4%
Objectif PLS	2 322	-27%
Sous-objectif Logements étudiants	700	+0%
Sobriété foncière (2023)	1 383	+108%
dont PLAI	1383	
dont PLUS		
dont PLS		
TOTAL	10 182	-10%
Dotation offre nouvelle totale	29 692 897 €	+3%
MMS	8 428 €	+5,31 %
dont reliquats prévisionnels délégataires déduits à la base (prévisionnel 2023)	2 000 000 €	
Enveloppe Offre nouvelle réellement déléguée	27 692 897 €	+5,17 %
dont sous-enveloppe dédiée sobriété foncière	4 149 000 €	+307,56 %
Démolition (MMS = 4104 € soit 309 logements)	1 270 879 €	-6%
Logements très sociaux et IML (PLAI adaptés)	3 163 280 €	-21%
MOUS	375 750 €	+2%
TOTAL	34 502 806 €	-1%

Objectifs :

10 182 LLS = diminution de 10 % par rapport à 2022

3 031 PLAI, 4 829 PLUS, 2 322 PLS

Enveloppe offre nouvelle = 29,7 M € d'AE

- dont 2 M € de reliquats prévisionnels délégataires déduits à la source
- soit une enveloppe effectivement déléguée de 27,7 M € (MMS = 8 428 € soit + 5,31 %)
- dont 4,15 M € de sous-enveloppe « sobriété foncière »

Enveloppes spécifiques hors offre nouvelle :

- démolition : 1,27 M € soit 309 démolitions (- 6 %)
- PLAI adaptés : 3,16 M € soit 322 logements (- 21 %)
- MOUS : 375 750 € (+ 2%)

→ Programmation FNAP totale = 34,5 M €
(en baisse de 1 % par rapport à 2022)

5.1 – Parc social : programmation 2023 / Principes de répartition des objectifs et enveloppes

Renforcement de la politique de soutien aux acquisitions-améliorations

- **Généralisation du super-bonus à l'ensemble du territoire régional** – Montant pouvant être porté à **16 000 € maximum** ;
- Mise en place d'un **méga-bonus de 25 000 €** mobilisable dans les situations suivantes :
 - opérations de **PLAI adaptés** ;
 - **transformation des bâtiments tertiaires en logements** ;
 - opérations localisées sur les collectivités territoriales identifiées en tant que « **territoires démonstrateurs** », sous réserve d'une **contribution financière directe de la collectivité d'au moins 5 000 € par logement** + complément sous forme d'une aide indirecte (soutien à l'ingénierie du MO, mise en œuvre du droit de préemption...).
- Objectif de **500 PLAI et PLUS** (dont 1/3 de méga-bonus) financés via la mobilisation de deux sous-enveloppes « offre nouvelle » :
 - enveloppe « sobriété foncière » : **4,15 M €** ;
 - réserve régionale supplémentaire « offre nouvelle » : **4,05 M €**.

Soit un total de 8,2 M € représentant 29 % de l'enveloppe offre nouvelle dédiée aux acquisitions-améliorations.

5.1 – Parc social : programmation 2023 / Principes de répartition des objectifs et enveloppes

Enveloppe « Offre nouvelle » : répartition des AE de droit commun

- maintien des **forfaits de droit commun PLAI** au niveau de 2022
 - « zone de tension forte » : **9 130 €**
 - « zone de tension moyenne » : **6 452 €**
 - « zone de tension modérée » : **4 266 €**
- **diminution de 50 % du forfait PSH** (harmonisation des modalités de financement sur celles des autres régions) : **9 000 €**
- renouvellement de l'**appel à projets régional matériaux biosourcés** : **450 000 €**

PLAI adaptés : répartition départementale indicative au prorata de la programmation PLAI

Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale : répartition en fonction des besoins exprimés

Démolition : renouvellement de l'**appel à projet régional**

5.1 – Parc social : programmation 2023 / Répartition des objectifs et crédits

	PLAI	dont PSH	PLUS	PLS	TOTAL	Dotation totale hors reliquats (M €)	En %
Aisne	198	0	423	173	794	1 012 290 €	7,8 %
Nord	1 455	85	2364	807	4 626	9 896 054 €	45,4 %
Oise	324	18	422	398	1 144	2 090 959 €	11,2 %
Pas de Calais	854	25	1 369	401	2 624	5 328 930 €	25,8 %
Somme	200	0	251	543	994	955 346 €	9,8 %
TOTAL	3 031	124	4 829	2 322	10 182	19 283 579 €	100 %
Enveloppe Acquis-Amélioré						8 198 279 €	
AAP MBS 2023						450 000 €	

→ Débat et décision du CRHH

5.2 – Le plan de relance 2022 : Réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage

Objectif : améliorer les conditions de vie des gens du voyage par la réhabilitation des aires d'accueil permanentes

Nature des travaux subventionnés : élargissement de places, construction de blocs sanitaires supplémentaires, réfection des existants, etc.

2022 : un montant de subvention de 1 497 057 € à l'échelle régionale pour soutenir la réalisation des projets de réhabilitation des aires d'accueil, réparti selon la déclinaison suivante :

	Nombre d'aires d'accueil	Nombre de places	Montant subvention
Nord	8	151	505 368 €
Pas-de-Calais	10	297	482 771 €
Somme	3	101	393 938 €
Oise	1	75	114 980 €
TOTAL	22	624	1 497 057 €

5.2 – Perspective 2023 pour la création des aires permanentes d'accueil et terrains familiaux locatifs

2023 : lancement en janvier d'un appel à projets national pour la création des aires permanentes d'accueil (AA) et terrains familiaux locatifs (TFL) des gens du voyage :

Nature des opérations éligibles :

- créations d'aires permanentes d'accueil et de terrains familiaux locatifs (priorité)
- relocalisations d'aires permanentes d'accueil
- transformations d'aires permanentes en terrains familiaux locatifs (si maintien de la capacité d'accueil)
- réhabilitations d'aires permanentes d'accueil et de terrains familiaux locatifs (moindre priorité étant donné les crédits Relance 2021/2022)

Financement des projets :

- 10 671 € nets par place pour les créations d'aires d'accueil, relocalisations et transformations
- 21 000 € nets par place pour les créations de terrains familiaux locatifs
- 6 402 € nets par place pour les réhabilitation d'aires permanentes d'accueil et terrains familiaux locatifs

Calendrier de dépôt des projets : **jusqu'au 28 avril 2023**

Porteurs de projet : EPCI

Lien pour le dépôt des dossiers sur la plateforme Démarche simplifiées :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-2023-bop-135-gens-du-voyage>

5.2 – Bilan 2022 du Plan de Relance – Volet réhabilitation du parc locatif social

Rappel du cadre :

- Opérations soutenues :
 - **prioritairement : restructuration ou réhabilitation lourde** de logements sociaux couplée à une rénovation énergétique globale ;
 - **à titre complémentaire : rénovation énergétique seule** de logements sociaux ;
 - achèvement des travaux dans les deux ans, avec possibilité de proroger d'un an.



Au niveau national :

- Mesure déployée en 2021 et 2022 :
 - **enveloppe nationale de 445 M €** ;
 - dont **360 M € en 2021** → financement de plus de **37 000 logements** ;
 - dont **85 M € en 2022** → financement de plus de **11 500 logements**.

Au niveau régional :

- **2021** : enveloppe de **65 M €** → financement de **6 406 logements** ;
- **2022** : enveloppe de **18 M €** → financement de **2 013 logements**.

5.2 – Bilan 2022 du Plan de Relance – Volet réhabilitation du parc locatif social

Source : Infocentre SISAL 3 - Plan de relance

Région	Nb logts après travaux PALULOS	Répartition actualisée 09 décembre	Taux de réalisation du nombre de logements après travaux	Taux logts financés en QPV	Mt subvention état (net)	Répartition actualisée 09 décembre	Taux AE consommées
Ile-de-France	2 987	2 210	135%	29%	19 858 155 €	22 103 650 €	90%
Hauts-de-France	2 013	1 815	111%	8%	18 083 880 €	18 146 000 €	100%
Grand Est	1 957	1 788	109%	0%	17 885 641 €	17 885 642 €	100%
Auvergne-Rhône-Alpes	2 205	894	247%	17%	8 889 323 €	8 941 338 €	99%
Bourgogne-Franche-Comté	449	434	103%		4 278 567 €	4 338 567 €	99%
Normandie	411	358	115%		3 410 975 €	3 578 975 €	95%
Nouvelle-Aquitaine	286	279	102%		2 764 000 €	2 794 705 €	99%
Centre-Val de Loire	509	194	262%	7%	1 938 242 €	1 942 242 €	100%
Pays de la Loire	195	150	130%		1 824 629 €	2 067 654 €	88%
Occitanie	169	168	100%		1 430 000 €	1 681 935 €	85%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	138	125	110%	24%	1 242 000 €	1 242 000 €	100%
Bretagne	184	107	172%		1 052 849 €	1 070 620 €	98%
Corse		0				0 €	
Réserve nationale disponible		1				9 270 €	

Objectif 2022 dépassé (1 815 logements → 2 013 réhabilitations effectives)

Dotation de 18 M €

Région Hauts-de-France = plus de 17 % des résultats nationaux tant en nombre de logements réhabilités qu'en volume financier

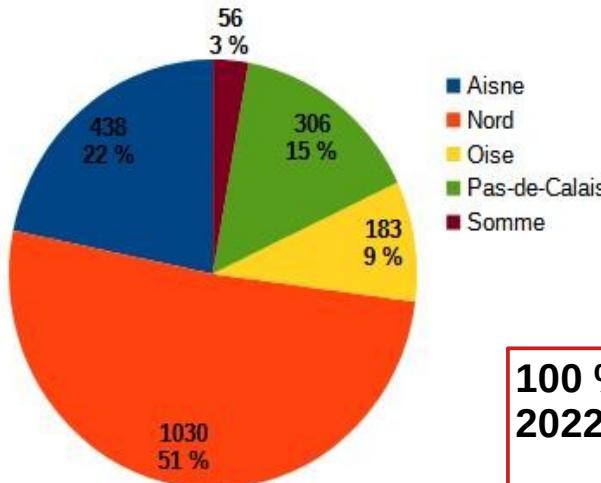
2^e région après l'Ile-de-France

5.2 – Bilan 2022 du Plan de Relance – Volet réhabilitation du parc locatif social

Source : Infocentre SISAL 3 - Univers détaillé - Document actualisé le 16 janvier 2023

Dépt	Territoire	Nb de logements finançés	%	Montant subvention
Aisne	DDT Aisne	438	22 %	4 380 000 €
	Total Aisne	438	22 %	4 380 000 €
Nord	CA de la Porte du Hainaut	23	1 %	230 000 €
	CA Douaisis Agglo	43	2 %	430 000 €
	CA Maubeuge Val de Sambre	94	5 %	790 000 €
	CA Valenciennes Métropole	88	4 %	880 000 €
	CU de Dunkerque	113	6 %	1 130 000 €
	DDTM Nord	251	12 %	1 780 000 €
	Métropole Européenne de Lille	418	21 %	4 299 880 €
	Total Nord	1030	51 %	9 539 880 €
Oise	DDT Oise	183	9 %	1 830 000 €
	Total Oise	183	9 %	1 830 000 €
Pas de Calais	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	49	2 %	286 000 €
	CA de Lens - Liévin	104	5 %	294 000 €
	CA du Boulonnais	37	2 %	370 000 €
	DDTM Pas de Calais	116	6 %	1 160 000 €
	Total Pas-de-Calais	306	15 %	2 110 000 €
Somme	CA Amiens Métropole	6	0 %	24 000 €
	DDTM Somme	50	2 %	200 000 €
	Total Somme	56	3 %	224 000 €
Total région Hauts-de-France		2013	100 %	18 083 880 €

Plan de relance LLS 2022
Répartition de la production par département



51 % des réhabilitations sur le Nord

22 % sur l'Aisne

15 territoires de gestion
concernés par la mesure

100 % des AE consommées en 2022

→ Mobilisation exceptionnelle des territoires

5.2 – Enveloppe 2023 (post plan de relance) : réhabilitation du parc locatif social

Cadrage national :

Dans la continuité du plan de relance, programmation d'une **enveloppe nationale de 185 M €** destinée à financer :

- **prioritairement : la rénovation énergétique seule** de logements sociaux de **classe DPE F ou G avant travaux** ;
- **à titre complémentaire : la restructuration ou réhabilitation lourde** de logements sociaux couplée à une rénovation énergétique globale.

Règles de financement :

- rénovation énergétique seule : forfait moyen de **4 000 € par logement** ;
- restructuration lourde couplée à une rénovation énergétique : forfait moyen de **8 000 € par logement** ;
- les logements sociaux de classe DPE E avant travaux ne sont pas éligibles ;
- achèvement des travaux dans les deux ans, avec possibilité de proroger d'un an ;
- à l'exclusion des logements financés dans le cadre de l'ERBM.

5.2 – Enveloppe 2023 (post plan de relance) : réhabilitation du parc locatif social

Cadrage régional CA du FNAP du 2 mars 2023 :

Objectif Hauts-de-France = **6 716 logements**

Enveloppe Hauts-de-France = 43 M €
soit 23 % de l'enveloppe nationale

→ Un budget « réhabilitations » dépassant celui de l'offre nouvelle

Répartition régionale établie à partir des **réponses à l'enquête ministérielle recensant les opérations éligibles** (janvier 2023).

En complément, expérimentation en 2023 d'un dispositif « seconde vie » visant à mieux soutenir les opérations de rénovation énergétique globales et ambitieuses (F ou G avant travaux → A ou B après travaux) du parc ancien (+ de 40 ans) → Objectif national de 900 logements / Enveloppe nationale de 15 M € (en attente de répartition).

→ Débat et décision du CRHH

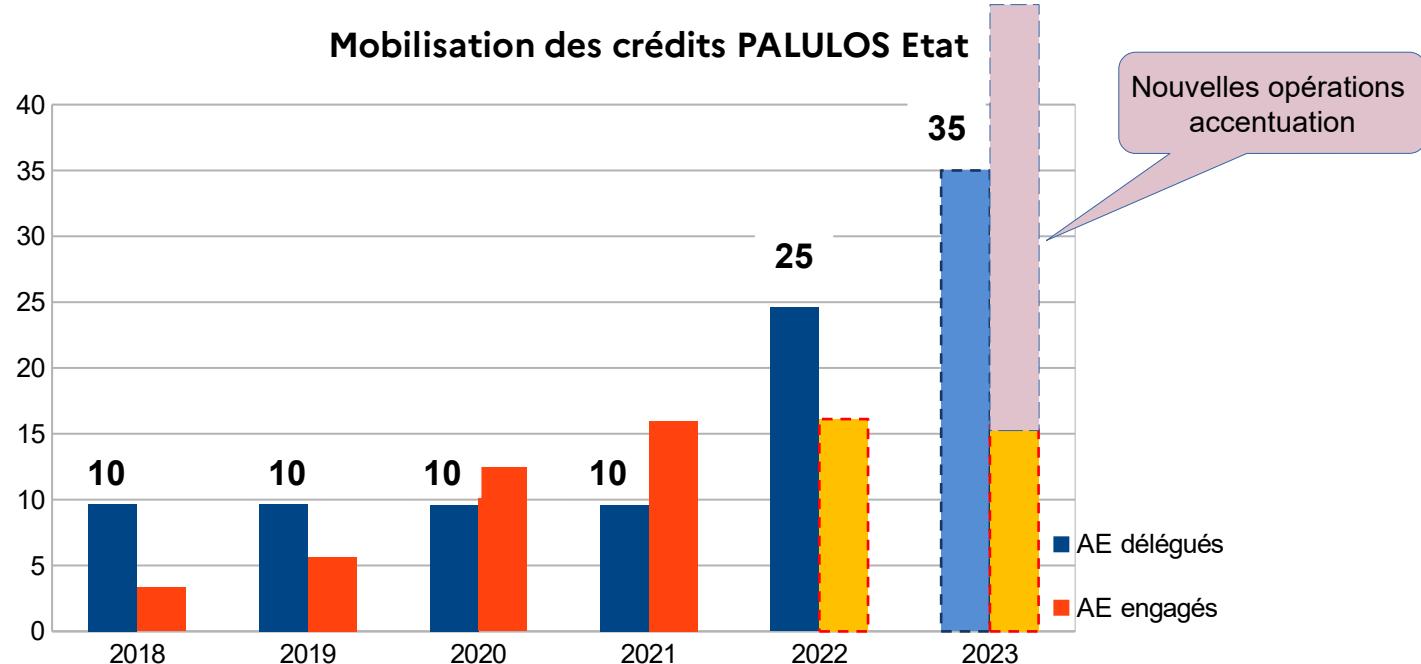
	Objectif (Nombre de logements)	Enveloppe cible	En %
02	495	3 564 000 €	8,3 %
59	3 065	20 692 000 €	48,1 %
60	1 185	6 348 000 €	14,7 %
62	1 702	10 988 000 €	25,5 %
80	269	1 456 000 €	3,4 %
Total	6 716	43 048 000 €	100 %

5.3 – Les objectifs du programme de réhabilitation des logements miniers énergivores ERBM (Direction de projet ERBM)

L'axe « Habitat / Cités minières » de l'ERBM vise à améliorer les conditions de vie des habitants en éradiquant les logements énergivores du parc social minier, et à redonner une attractivité aux cités minières en rénovant les espaces publics.

- 23 000 logements à réhabiliter en 10 ans, soit un doublement du rythme de réhabilitation constaté en 2017 ;
- des opérations prioritaires soutenues par des subventions de l'État (100 M € PALULOS ERBM), de la région Hauts-de-France (30 M €) et des EPCI (70 M €) ;
- un niveau d'exigence précisé dans un référentiel d'ambitions partagées rédigé collégialement : valorisation patrimoniale, performance énergétique C (à 130 kWh/m²/an) ou BBC, recours à la filière écoconstruction, clauses d'insertion, diversification sociale, participation des habitants, pilotage partenarial.

5.3 – Une mise à disposition des crédits État PALULOS régulière depuis 2018 et qui s'accélère en 2022



5.3 – Un barème différencié pour deux types d'opérations coexistantes

35 opérations intégrées définies en 2018

- objectif d'attractivité globale
- cofinancement État, Région, EPCI
- barème 1 PALULOS ERBM :

- | | |
|-------------------------------------|---------------|
| – étiquette 130kWh/m ² : | 7 500 €/lgt |
| – bonus BBC : | + 1 500 €/lgt |
| – écomatériaux toît : | + 1 000 €/lgt |
| – écomatériaux murs : | + 10 €/lgt |

→ max 11 500 €/lgt - moy 10 000 €/lgt

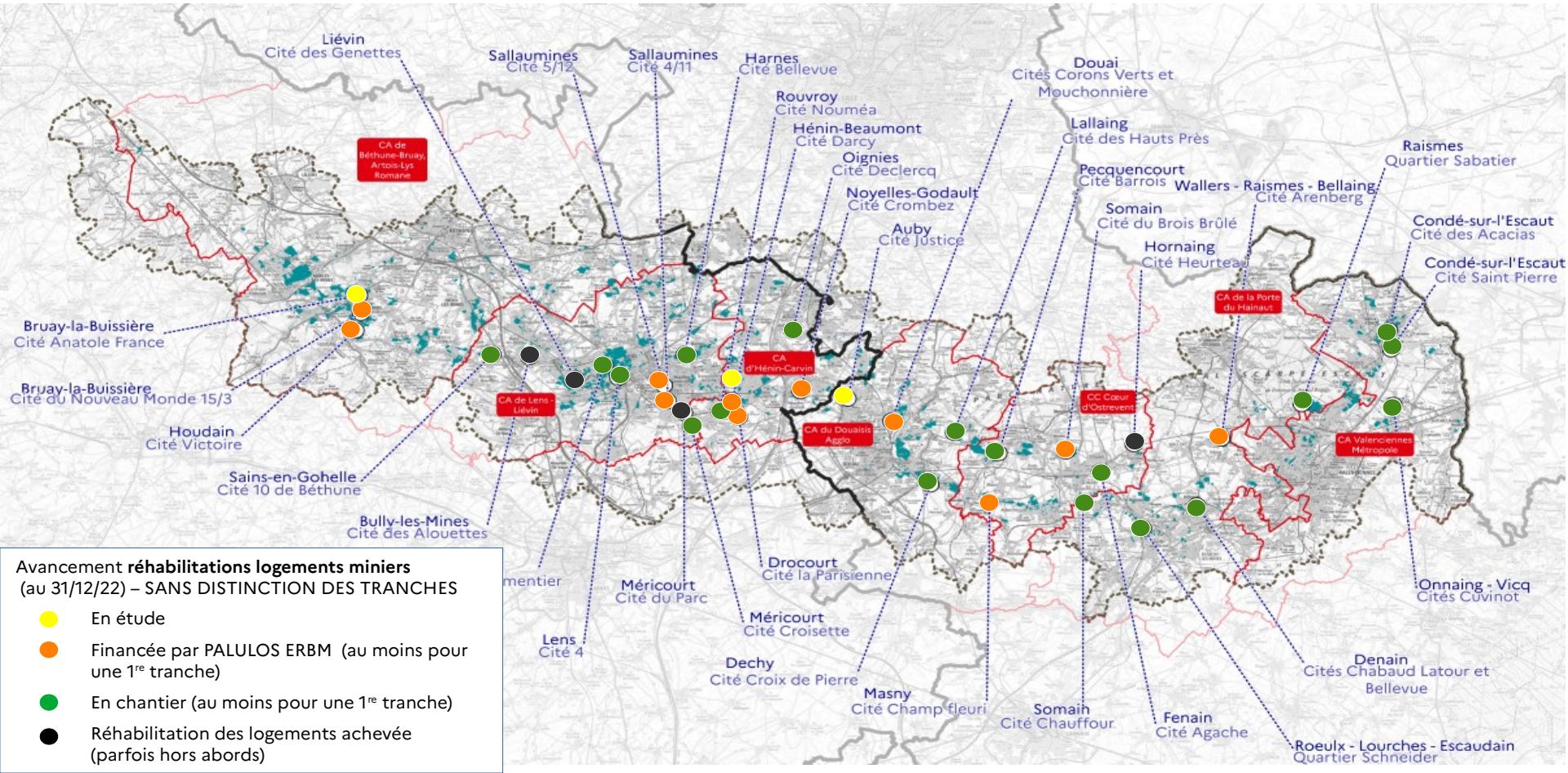
15 opérations de réhabilitation définies en 2022

- objectif d'accélération du volet logement
- cofinancement État, EPCI
- barème 2 PALULOS ERBM :

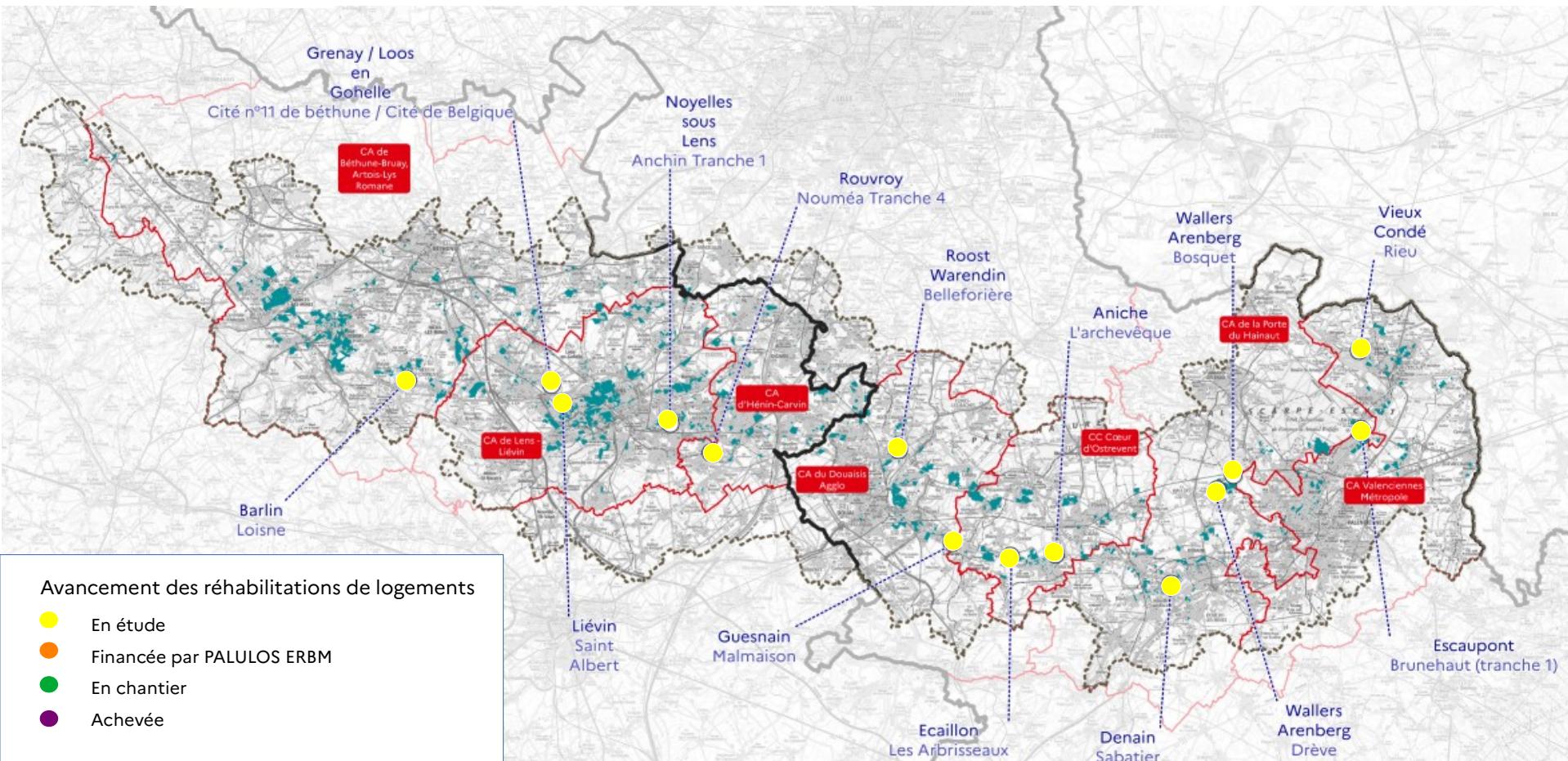
- | | |
|--|--|
| – étiquette 130kWh/m ² : | 7 500 €/lgt |
| – bonus 104kWh/m ² : | + 1 500 €/lgt |
| – écomatériaux toît : | + 1 000 €/lgt |
| – écomatériaux murs : | + 3 000 €/lgt |
| – restructuration légère : | + 4 000 €/lgt |
| – restructuration lourde : | + 3 000 €/lgt |
| – Innovations décarbonées pour au moins 10 % des réhabilitations : | + 1 000 € pour l'ensemble de l'opération |

→ max 21 000 €/lgt - moy 18 150 €/lgt

5.3 – Avancement des 35 opérations de réhabilitation en rénovation intégrée



5.3 – Avancement des 15 opérations de réhabilitation en accélération PALULOS



5.3 – Résultats obtenus pour les réhabilitations de logements miniers énergivores de 2018 à fin 2022

Sources :	Données bailleurs au 09/2022		Extrait SISAL fin 2022	Portail RéhaBM chiffres au 31/12/22	
	Nbr de LOGEMENTS MINIERS	Nbr de LOGTS MINIERS ENERGIVORES (restant à réhabiliter)	Nbre de Réhabilitations FINANCEES par PALULOS ERBM	Nbr de Réhabilitations LIVREES, financées par PALULOS ERBM	Nbr de Réhabilitations livrées sans financement PALULOS ERBM
CAVM	3 279	1 604	391	182	487
CAPH	3 842	1 597	808	265	286
CCCO	4 180	939	884	330	194
CADA	5 875	1 318	477	92	419
CAHC	9 070	2 427	899	213	1000
CALL	25 104	7 674	1564	568	2 681
CABBALR	14 330	2 517	277	33	999
TOTAL	65 680	18 076	5 300	1 683	6 166
			TOTAL des réhab livrées		7 849
Dont 62	48 504	12 618	2 740	814	4 680
Dont 59	17 176	5 458	2 560	869	1 486

5.3 – Une répartition 2023 des crédits PALULOS par EPCI tenant compte de la nature pluriannuelle des opérations et délégations

EPCI	Echéance de la délégation des aides à la pierre (DAP)	Projection partielle 2023 (CRHH mars 2023)				Suite de projection 2023 (CRHH juillet et oct 2023)				TOTAL prévisionnel de réhabilitation financées en 2023	3 439
		Reliquats constatés au 01/01/23	Nbr prévisionnel de réhabilitations à financer	Montant prévisionnel des subventions à accorder	BESOINS en dotation d'AE 2023	Projection de reliquats mobilisables	Nbr prévisionnel de réhabilitations à financer	Montant estimé des subventions à accorder	Projection des BESOINS AE 2023 pour second semestre		
CCCO	Non délégataire	0 €	125	1 145 000 €	1 145 000 €	0 €	73	1 347 000 €	1 347 000 €		
DA	31/12/2023 Prolongation possible	4 103 000 €	301	2 653 500 €	0 €	1 449 500 €	275	4 317 000 €	2 867 500 €		
CAPH	31/12/2023 Prolongation possible	4 096 400 €	280	4 085 000 €	0 €	11 400 €	228	3 362 500 €	3 351 100 €		
CAVM	31/12/2023 Nouvelle DAP 2024	0 €	0	0 €	0 €	0 €	118	1 770 000 €	1 770 000 €		
TOTAL 59		8 199 400 €	706	7 883 500 €	1 145 000 €	1 460 900 €	694	10 796 500 €	9 335 600 €		
CABBALR	31/12/27	3 118 900 €	220	2 875 500 €	0 €	243 400 €	121	1 281 500 €	1 038 100 €		
CALL	31/12/2023 Nouvelle DAP 2024	46 500 €	0	0 €	0 €	0 €	919	14 841 000 €	14 841 000 €		
CAHC	Non délégataire	0 €	581	7 613 500 €	7 613 500 €	0 €	198	2 002 000 €	2 002 000 €		
TOTAL 62		3 165 400 €	801	10 489 000 €	7 613 500 €	243 400 €	1 238	18 124 500 €	17 881 100 €		
TOTAL 62/59		11 364 800 €	1 507	18 372 500 €	8 758 500 €	1 704 300 €	1 932	28 921 000 €	27 216 700 €		

→ Débat et
décision du
CRHH

5.3 – Une répartition 2023 des crédits PALULOS par EPCI permettant de consommer l'enveloppe PALULOS ERBM

		Bilan 2018-2021		Bilan 2022		Projection 2023		Projection du BILAN 2018-2023	
EPCI	Echéance de la délégation des aides à la pierre (DAP)	Nbr de réhabilitations financées	Montant des subventions PALULOS ERBM accordées	Nbr de réhabilitations financées	Montant des subventions PALULOS ERBM accordées	Nbr de réhabilitations financées	Montant des subventions PALULOS ERBM projeté	Total réhabilitations financées	Montant des subventions PALULOS ERBM projeté
CCCO	Non délégataire	465	5 088 000 €	419	4 088 500 €	198	2 492 000 €	1 082	11 668 500 €
DA	31/12/2023 Prolongation possible	230	2 070 000 €	247	2 092 000 €	576	6 970 500 €	1 053	11 132 500 €
CAPH	31/12/2023 Prolongation possible	538	5 380 000 €	270	2 571 000 €	508	7 447 500 €	1 316	15 398 500 €
CAVM	31/12/2023 Nouvelle DAP 2024	391	3 878 000 €	0	0 €	118	1 770 000 €	509	5 648 000 €
TOTAL 59		1 624	16 416 000 €	936	8 751 500 €	1400	18 680 000 €	3 960	43 847 500 €
CABBALR	31/12/27	165	1 545 000 €	112	1 120 000 €	341	4 157 000 €	618	6 822 000 €
CALL	31/12/2023 Nouvelle DAP 2024	1 224	10 950 500 €	340	3 196 000 €	919	14 841 000 €	2 483	28 987 500 €
CAHC	Non délégataire	806	8 481 000 €	93	930 000 €	779	9 615 500 €	1 678	19 026 500 €
TOTAL 62		2 195	20 976 500 €	545	5 246 000 €	2039	28 613 500 €	4 779	54 836 000 €
TOTAL 62/59		3 819	37 392 500 €	1481	13 997 500 €	3439	47 293 500 €	8 739	98 683 500 €

Sous réserve des études de détail à mener par les bailleurs

→ Débat et décision du CRHH

5.4 – Parc privé : bilan ANAH 2022

	Dotations notifiées	Conso/ Dot
France entière	1 110 207 552 €	96%
ILE-DE-FRANCE	182 778 620 €	98%
AUVERGNE-RHONE-ALPES	134 025 506 €	98%
OCCITANIE	115 965 441 €	99%
GRAND-EST	106 863 311 €	89%
HAUTS-DE-FRANCE	103 814 760 €	100%
NOUVELLE-AQUITAINE	101 665 587 €	98%
BRETAGNE	75 349 410 €	91%
PAYS-DE-LA-LOIRE	74 113 513 €	97%
NORMANDIE	58 525 861 €	93%
PROVENCE-ALPES-COTE-D AZUR	57 398 319 €	92%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	50 078 534 €	94%
CENTRE	39 168 747 €	91%
CORSE	7 294 745 €	80%
OUTRE-MER	3 165 198 €	76%

Données Infocentre Anah janvier 2023

Une année avec un niveau de consommation exceptionnel

=

Plus de 103 millions d'€ engagés

Hauts-de-France = 5^e région quant au niveau de dotation

1^{re} région à consommer 100 %

↓

Grâce à la mobilisation des territoires, de nombreux mouvements en fin d'année pour permettre cette gestion resserrée

5.4 – Parc privé : bilan ANAH 2022

La dynamique de rénovation du parc privé pour les ménages modestes et très modestes a encore progressé en région :

8 141 logements rénovés toutes priorités confondues

Plus de 194 M € de travaux générés (+ 20 M € par rapport à 2021)

94,7 M € de subventions aux travaux versées aux ménages dont 4,5 M € consommées en crédits plan de relance (1,18 M € en 2021)

- progression sur tous les axes d'intervention à l'exception des PO MPR Sérénité ;
- dépassement des objectifs initiaux sur toutes les priorités hors copropriétés et lutte contre l'habitat indigne ;
- 27 % des aides travaux consacrées à la lutte contre l'habitat indigne (19,89 M €).

	Logts Réalisés 2022	Obj CRHH plénier Mars 2022	% de Réalisation	Evol en % 2021-2022 (réalisés)
Propriétaires bailleurs	561	518	108,30 %	11,53 %
PO LHI/TD	191	392	48,72 %	15,06 %
PO Autonomie	2166	2011	107,71 %	10,17 %
PO MPR HMS	3966	3868	102,53 %	-12,39 %
Propriétaires occupants	6323	6271	100,83 %	-11,71 %
Copropriétés	967	3069	31,51 %	173,16 %

(Infocentre au 9 janvier 2023 - Hors double compte)

5.4 – Parc privé : programmation ANAH 2023

**Une dotation régionale de 128,069 M €
en progression : + 37,5 %
→ Pour rénover 8 880 logements**

- **Très forte hausse des objectifs PO Autonomie :**
→ + 64 % par rapport à 2022
(+ 52 % par rapport au réalisé)
- **Hausse globale des objectifs sur PB**
(+ 20%), PO MPR HMS.
- **Propriétaires Occupants LHI/TD :**
objectif 2023 équivalent à 2022.
- **Copropriétés** : + 65 % par rapport à 2022. Les 19,7 M € sont placés en réserve régionale.
- **Ingénierie** : enveloppe en augmentation de 23 % : 10,2 M €.

	Objectifs 2022	Dotation initiale 2022	Réalisé 2022	Objectif 2023	Dotation initiale 2023
PB	518	9 996 364 €	561	557	11 625 147 €
PO LHI/TD	392	8 741 600 €	191	392	11 761 176 €
PO Autonomie	2011	6 567 926 €	2166	3291	11 867 346 €
MPR HMS	3868	47 665 364 €	3966	4640	62 853 440 €
Copros en difficulté	1942	5 878 778 €	298	-	2 474 150 €
MPR Copro Fragiles	755	4 711 200 €	669	-	17 275 677 €
MPR Copro Autres	372	1 289 724 €	0	-	
Ingénierie		8 270 333 €			10 212 091 €
Total		93 121 289 €			128 069 027 €

5.4 – Parc privé : programmation ANAH 2023

Principes de répartition de l'enveloppe régionale

Constitution d'une réserve régionale :

- **obligatoire** de 10% appliquée sur les PO et les PB ;
- **sur les copropriétés** : la totalité des enveloppes copropriétés en difficulté, MPR Copros Fragiles et Saines.
→ **Montant total de la réserve régionale = 29 601 045 €**

Propriétaires bailleurs : objectifs 2022 pondérés aux objectifs 2023.

PO MPR HMS : pondération par rapport aux perspectives 2023.

PO Autonomie : pondération par rapport aux perspectives 2023.

PO Lutte contre l'habitat indigne / logements très dégradés : pondération sur 50 % du réalisé 2022 et 50 % des perspectives 2023.

Ingénierie : répartition au prorata des besoins remontés lors du dialogue de gestion.

5.4 – Parc privé : répartition des objectifs et des crédits 2023

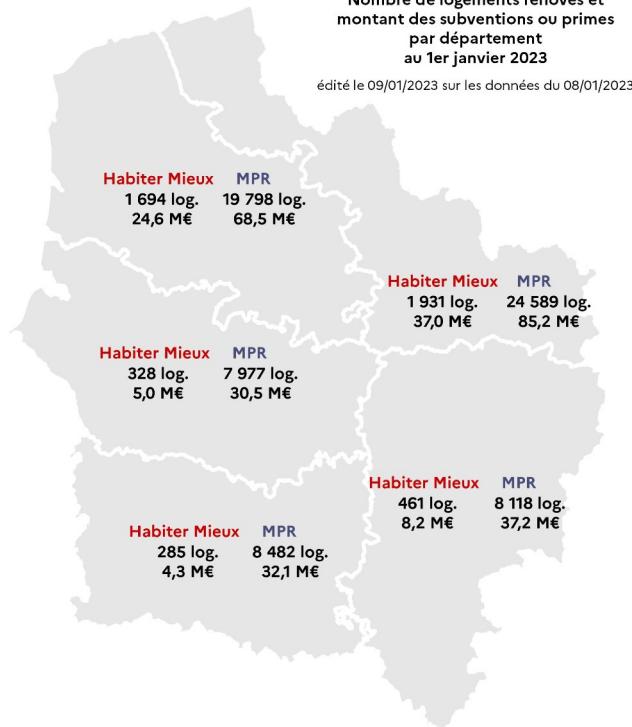
2023	PB	PO LHI/TD	PO MPR HMS	PO autonomie	Dotation travaux (M€)	Ingénierie (M€)	Dotation totale (M€)
Aisne	84	61	326	326	9,17	1,04	10,21
Nord	212	132	1757	1103	36,16	4,12	40,29
Oise	23	29	247	182	5,35	1,53	6,88
Pas-de-Calais	153	74	1453	989	28,66	2,51	31,17
Somme	30	57	393	345	8,90	1,01	9,92
Réserve régionale 10 %	55	39	464	346	9,85		9,85
Objectifs régionaux	557	392	4640	3291			

Réserve régionale...

...MPR Copros (Saines et Autres)	17,28	17,28
...Copropriétés dégradées	2,47	2,47
Total région	117,86	10,21
		128,07

→ Débat et décision du CRHH

5.4 – Bilan ANAH en région Hauts-de-France : zoom sur MaPrimeRénov



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

MPR au 31/12/22	Dossiers engagés	Gestes engagés		Montant MaPrimeRenov' (Dossiers)	Montant des travaux engagés (Dossiers)
		Nb	Répartition		
Aisne	8 118	11 609	13%	37 187 264 €	90 679 048 €
Nord	24 589	32 343	36%	85 221 990 €	235 545 202 €
Oise	8 482	11 414	13%	32 131 641 €	91 700 352 €
Pas-de-Calais	19 798	25 329	28%	68 445 870 €	191 401 540 €
Somme	7 977	10 360	11%	30 488 917 €	84 952 116 €
Hauts de France	68 964	91 055	100%	253 475 682 €	694 278 258 €

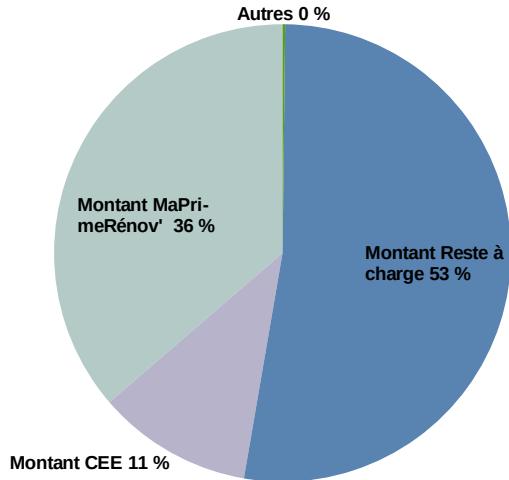
Infocentre Anah, édition le 09/01/2023 sur les données du 08/01/2023

Au 31 décembre 2022, pour les Hauts-de-France :

- 68 964 dossiers pour 91 055 gestes
 - une majorité de dossiers à 1 seul geste
 - poêles à granules et pompes à chaleur représentent 47 % des gestes
- plus de 694 M € TTC de travaux
- un montant de travaux identique à 2021 mais un nombre de dossiers et gestes moins important (76 575 dossiers pour 91 594 gestes en 2021)

5.4 – Bilan ANAH en région Hauts-de-France : zoom sur MaPrimeRénov'

MaPrimeRénov' représente en moyenne 36 % du montant des travaux (31 % en 2022) :



Financement/Reste à charge	Engagements	%
MaPrimeRenov'	253 475 683 €	36,32 %
Engagement CEE	76 582 986 €	10,97 %
Reste à charge	366 611 719 €	52,53 %
Autres :	1 252 501 €	0,18 %
<i>Engagement collectivités</i>	803 972 €	0,12 %
<i>Engagement retraites</i>	185 414 €	0,03 %
<i>Engagement Action Log</i>	52 120 €	0,01 %
<i>Engagement autres aides</i>	210 996 €	0,03 %

Infocentre Anah, édité le 09/01/2023 sur les données du 08/01/2023

Source : Données MaPrimeRénov' au 31 décembre 2022

5.5 – Région : aide à la rénovation énergétique des logements (AREL)



**AIDE À LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE
DES LOGEMENTS**

POURQUOI
PAS VOUS?

Vous voulez faire
des économies d'énergies
dans votre logement mais
le prix des travaux est un obstacle.

BÉNÉFICIEZ DE L'AREL!

Région
Hauts-de-France

Une aide directe qui peut aller jusqu'à **3 500 €**.

Destinée aux propriétaires occupants, bailleurs (hors personnes morales) ou aux syndicats de copropriétés de logements situés en région Hauts-de-France.

Les conditions à remplir :

- être éligible aux aides de l'Anah : MPR Sérénité, Loc'Avantages et MPR Copropriétés ;
- réaliser des travaux permettant un gain énergétique d'au moins 35 % ;
- faire appel à au moins une entreprise RGE.

5.5 – Région : aide à la rénovation énergétique des logements (AREL)

Bilan régional au 31 décembre 2022 depuis sa mise en œuvre en avril 2018

- 11 470 logements rénovés énergétiquement représentant 30 464 personnes impactées ;
- plus de 27,3 millions d'euros d'aides versées ;
- un gain énergétique moyen de 49,56 % ;
- plus de 312,6 millions d'euros de travaux réalisés au titre des économies d'énergie permettant le maintien ou la création de plus de 3 000 ETP dans la filière du bâtiment.

5.5 – Région : engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM)

Financement de la rénovation énergétique des logements sociaux de 35 cités minières avec une enveloppe régionale de 30 M € sur 10 ans (2018/2028).

Bénéficiaires : SIA et Maisons & Cités

Critères régionaux techniques et financiers :

- en base, atteinte de la performance énergétique de 130 kwh/m²/an : 3 000 €
- bonification si atteinte du BBC (bâtiment basse consommation),
104 kwh/m²/an : 3 000 €
- bonification si restructuration lourde avec changement de typologie : 4 000 €
- bonification si utilisation d'éco-matériaux : 2 000 €

5.5 – Région : éléments de bilan de l'ERBM – fin 2022

1^{re} période 2018/2021 :

- 16 cités minières représentant 1 830 logements répartis sur 5 EPCI (CCCO, CALL, CAHC, CAPH, CAVM)
- 12 726 000 € de subventions attribuées

2^e période 2022/2024 :

- 6 cités minières représentant 807 logements répartis sur 4 EPCI (CCCO, CALL, CAHC et CAD) dont 3 cités en tranche 2
- 5 596 000 € de subventions attribuées

Bilan global :

- 18 322 000 € attribués dont 8 383 800 € versés (44 %)
- 19 cités minières (et 3 cités en tranche 2)
- 2 637 logements réhabilités

5.5 – Région : perspectives 2023 de l'ERBM

Opérations programmées :

- Cité Bellevue à DENAIN, réhabilitation de 52 logements pour une subvention estimée à **416 000 €** (CAPH)
- Cité Chabaud-Latour à DENAIN, réhabilitation de 36 logements pour une subvention estimée à **288 000 €** (CAPH)
- Quartier Cuvinot à ONNAING / VICQ, réhabilitation de 133 logements pour une subvention estimée à **1 064 000 €** (CAVM)
- Cité Agache à FENAING, réhabilitation de 97 logements pour une subvention estimée à **582 000 €** (CCCO)

➔ Soit un total estimé à **2 350 000 €** correspondant à **318 logements répartis sur 3 EPCI**

5.6 – Action logement services : bilan 2022 financements personnes morales

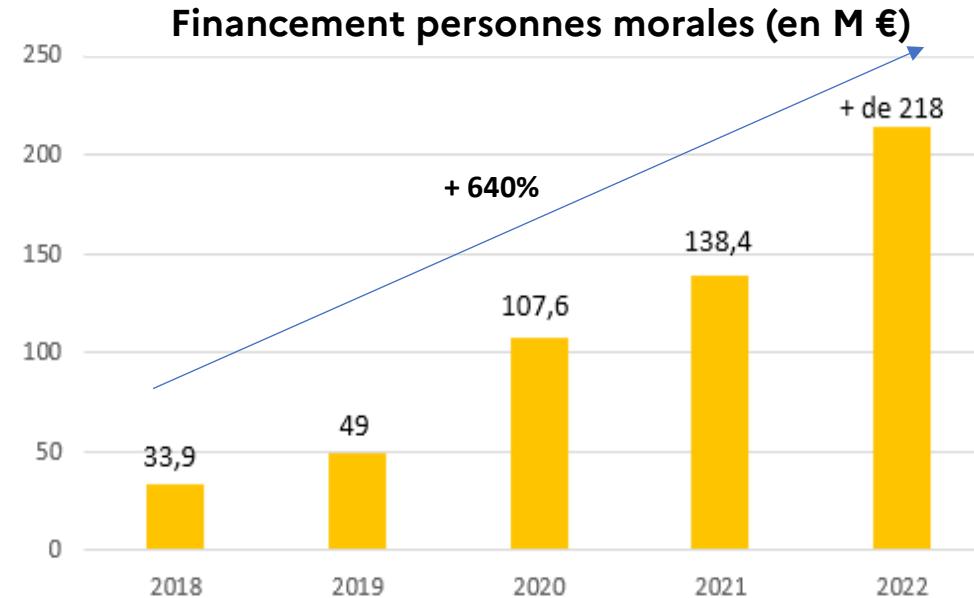
DES INVESTISSEMENTS AMBITIEUX EN FAVEUR DU LOGEMENT ABORDABLE

Au travers de ses financements (renforcés avec le PIV et le plan de relance), **ALS accompagne l'ensemble des acteurs du logement social et intermédiaire pour soutenir la production de logements abordables.**



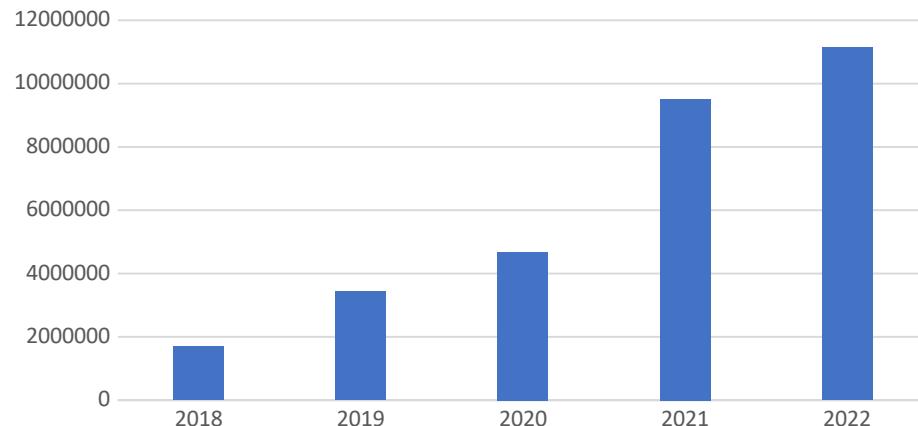
Entre 2018 et 2022 :

- **540,9 M € investis**
- plus de **35 600** réservations pour loger les salariés

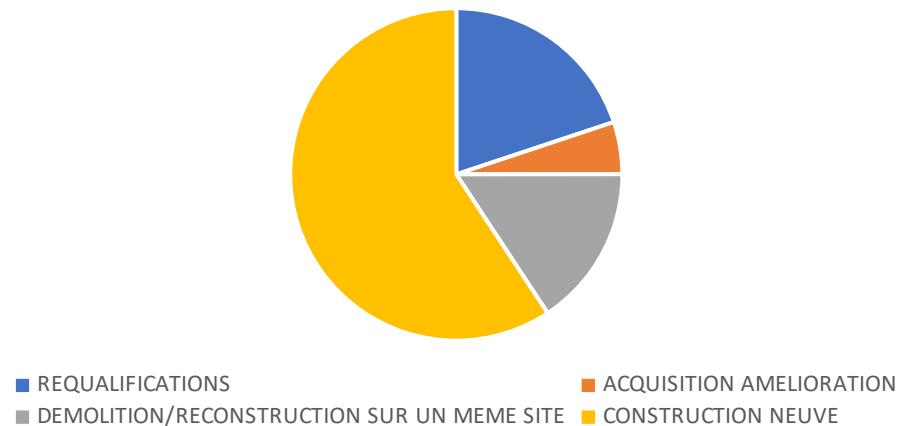


5.6 – ALS : engagement pour soutenir sobriété foncière et rénovation thermique

AUGMENTATION DES FINANCEMENTS DEDIES AUX ACQUIS AMELIOREES



2022 - Une part importante des financements tournée vers des opérations sobres en foncier



5.6 – ALS : bilan du financement des personnes morales 2022

Financements PM	Montant Total	Droits de réservation
PIV reprise & Droit commun - Prêts amortissables PLUS/ PLAI	32 113 171€	3 321
PIV reprise - Subventions PLUS/ PLAI	11 555 016€	1 861
PIV reprise & Droit Commun Prêts amortissables PLS*	8 597 000€	778
PIV reprise & Droit commun - Prêts amortissables STRUCTURES COLLECTIVES	7 718 500€	594
PIV reprise - Subventions STRUCTURES COLLECTIVES	1 925 000€	84
Action Cœur de Ville - Subvention**	31 721 781€	610
Action Cœur de Ville - Prêts amortissables**	66 905 628€	2 338
Prêts amortissables NPNRU	49 883 160€	612
PIV - démolition - subvention	3 490 000€	-
PIV - construction - Prêts amortissables PLUS/PLAI/PLS	2 950 000€	118
logements intermédiaires - Prêts amortissables	2 058 000€	204
Total	218 917 256 €	10 520

* les logements étudiants ont été comptabilisés dans cette catégorie de financement

** dont PM parc privé mais hors personnes physiques

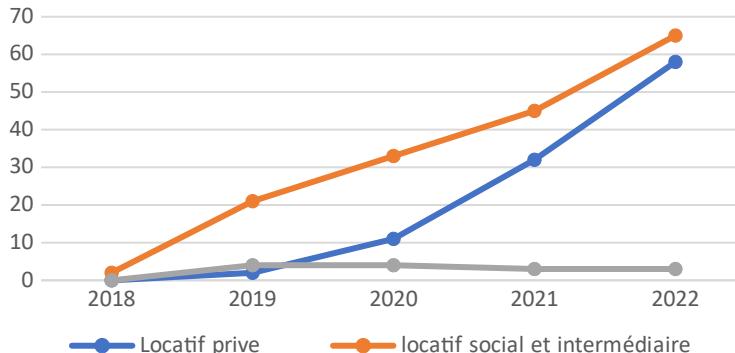
5.6 – ALS : nos actions dans le programme Action cœur de ville

Au 31/12/2022 : des engagements financiers cumulés de **237,5 M €** pour **282** opérations dont **4 340** logements

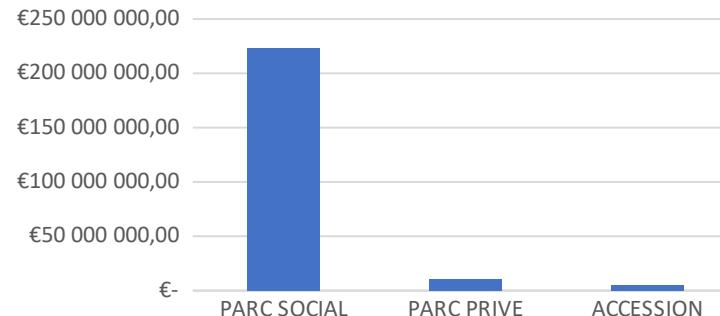
La région des Hauts-de-France contribue fortement à la dynamique du programme au niveau national.



Évolution du nombre d'opérations validées par type de produit



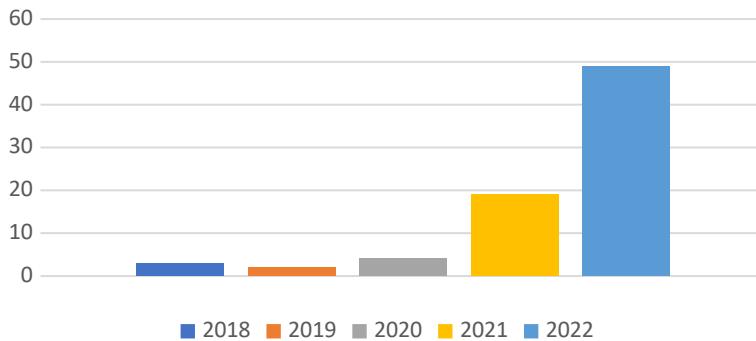
Engagement par produits
2018 - 2022



10% des Villes
du programme
ACV et près de
20% des
engagements

5.6 – ALS : nos actions dans le programme national de renouvellement urbain

Hauts-de-France – montée en puissance des financements NPNRU




Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

Objectif 2022 initial = 32 M €

Total engagé en 2022 :
49,88 M€

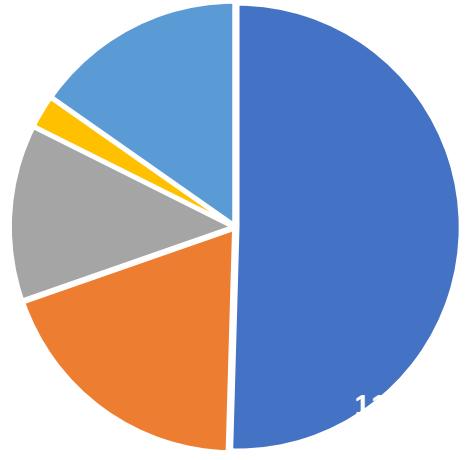
156 % de l'objectif initial



À fin 2022 : + de 1 300 contreparties foncière, + de 6 600 DU et + de 1 600 DS pour loger des salariés, des jeunes actifs et contribuer aux enjeux de mixité sociale dans les quartiers NPNRU

5.6 – ALS : répartition des financements sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France en 2022

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES FINANCEMENTS PM 2022



■ NORD ■ PAS DE CALAIS ■ AISNE ■ SOMME ■ OISE

Une concentration sur
les zones tendues : la
MEL représente 33 %
des engagements

Une répartition géographique
cohérente avec les agréments
délivrés, avec une exception
sur l'Aisne du fait du fort
dynamisme des financements
ACV sur ce territoire

5.7 – Banque des Territoires : mesures d'accompagnement du secteur HLM

Mesure 1 : bouclier financier pour la construction

Quoi ? Mise en place d'un bouclier financier sur les prêts PLAI, PLUS et PLS

Combien ? Une remise d'intérêts de 100 pbs sur la première annuité des emprunts souscrits en 2023.
Une mesure estimée à 80 millions

Quand ? Applicable sur tout 2023

Pourquoi ? Éviter l'attentisme sur les opérations de construction en 2023 et envoyer un signal de confiance au secteur



5.7 – Banque des Territoires : mesures d'accompagnement du secteur HLM

Mesure 2 : soutien à destination des opérateurs

Titres participatifs	Ligne de trésorerie	Réaménagement de dette
<p>Quoi ? Titres participatifs : nouvelle enveloppe.</p> <p>Combien ? 250 M €.</p> <p>Quand ? Premier trimestre 2023.</p> <p>Pourquoi ? Programmes d'investissement ambitieux et verdissement des QPV.</p> <p>HDF, bilan campagnes 2020 et 2021 : 10 bénéficiaires pour 175 M € (18 % de l'enveloppe nationale).</p>	<p>Quoi ? Soutien aux organismes confrontés à une tension temporaire.</p> <p>Combien ? Ouverture d'une ligne de trésorerie.</p> <p>Quand ? T2 2023.</p> <p>Pourquoi ? Aider les organismes les plus fragilisés par la hausse des prix de l'énergie et le niveau des redevances.</p>	<p>Quoi ? Mesures sur le réaménagement du stock de la dette. Pas de réitération de garanties sur les réaménagements qui touchent le taux de progressivité et les modes de révisabilité.</p> <p>Quand ? Courant 2023.</p> <p>Pourquoi ? Rechercher des marges supplémentaires et accélérer le processus de réaménagement.</p>

5.7 – Banque des Territoires : mesures d'accompagnement du secteur HLM

Mesure 3 : rénovation thermique et décarbonation du parc

Nouvel éco-prêt

Quoi ? Nouvelle génération d'éco-prêt.

Combien ? Jusqu'à 33 K € par logement.

Quand ? Mai 2023.

Pourquoi ? Prêt adapté aux enjeux de la loi Climat et résilience et de la stratégie nationale bas carbone.

Une enveloppe plus importante, une maturité allongée et des conditions pour favoriser la baisse des émissions des GES avec la création d'un bonus performance carbone.

PHB 2.0 - Constructions vertes

Quoi ? Prêt de haut de bilan pour les constructions vertes.

Combien ? 240 M €.

Quand ? Distribution à partir de mars 2023, tout au long de l'année 2023. Nouvel AMI en septembre avec les mêmes critères.

Pourquoi ? Construction d'opérations plus vertueuses et atteinte des indicateurs de la RE 2020 fixés pour 2025.

Seconde vie des bâtiments

Quoi ? Soutien d'une expérimentation visant à donner une « seconde vie » aux bâtiments.

Quand ? Expérimentation dernier trimestre 2023 et généralisation en 2024.

Pourquoi ? Pour soutenir les opérations de réhabilitation avec des coûts particulièrement élevés.